

Le concept français d' "intelligence économique": histoire et tendances

Mylene Hardy

► **To cite this version:**

Mylene Hardy. Le concept français d' "intelligence économique": histoire et tendances. Guojia de jingji jishu qingbao: zhongguo yu faguo de shijian yu bijiao [Intelligence économique nationale: Etude comparative sur les pratiques en France et en Chine], Shanghai Renmin Chubanshe, Shanghai, Chine, Chapitre 4, pp.41-63, 2011. <sic_00646467>

HAL Id: sic_00646467

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00646467

Submitted on 30 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mylène HARDY

Post-doctorante, laboratoire LSIS (UMR CNRS 6168), Aix-Marseille

Membre associé de GERIICO, Lille

Le concept français d' "intelligence économique": histoire et tendances

WORKING PAPER

Référence de l'article :

Hardy M. (2010). Le concept français d' « intelligence économique » : histoire et tendance. Working Paper, octobre 2009-décembre 2010.

Historique de l'article

Traduction en chinois par Wen Hongjian en collaboration avec Mylène Hardy pour la publication en chinois d'une partie de l'article dans un ouvrage chinois regroupant des articles d'experts français et chinois sur la question des politiques d'intelligence économique, décidé par le Prof. Miao Qihao suite aux débats soulevés par notre conférence commune sur le même thème lors du colloque annuel 2009 de la Society of Competitive Intelligence of China (cf. Compte-rendu effectué par Wen Hongjian sur l'Ouverture du 15^{ème} colloque en intelligence concurrentielle, publié dans la *Revue internationale d'Intelligence économique*, vol 1 (2), 2009, pp.155-156).

Références :

M. Hardy & H.J. Wen, 法国经济情报感念的历史和发展 [History and trends of the french concept of "economic intelligence "]. In 纓其浩 Miao Qihao, (ed.)国家的经济技术情报: 中国与法国的实践与比较 Guojia de jingji jishu qingbao : zhongguo yu faguo de shijian yu bijiao [Intelligence économique nationale : Etude comparative sur les pratiques en France et en Chine], Shanghai, China: Shanghai Renmin Chubanshe, 2011, Chapitre 4, pp.41-63

La partie concernant l'intelligence territoriale sera publiée à part dans une revue chinoise.

Résumé :

Le concept français d'intelligence économique est un concept riche et complexe, construit progressivement et récemment institutionnalisé à travers la mise en place d'une « politique publique d'intelligence économique » française. Lié à l'histoire et la culture françaises d'une place importante donnée à l'Etat, influencé par la conception systémique et constructiviste qui parcourt de nombreuses recherches en sciences sociales en France, le concept revêt des caractéristiques différentes de ce que l'on peut trouver dans d'autres pays. L'article présente l'histoire, la définition et les tendances actuelles du concept, qui a semble-t-il trouvé sa légitimité en se rapprochant de la politique territoriale française à travers l'intelligence économique territoriale.

Mots-clefs: intelligence économique, intelligence concurrentielle, France, politique publique d'intelligence économique, intelligence territoriale

Introduction

Le concept français d' « intelligence économique » diffère de la “competitive intelligence” américaine, même s'il est parfois traduit en anglais par « competitive intelligence » (cf. Smith & Kossou, 2008), notamment en ce qu'il se rattache dès le début à une vision étatique de sa programmation et de son exercice. Cette importante divergence avec l'origine micro de la « competitive intelligence » américaine est soulignée de manière forte par les précurseurs de l'intelligence économique en France, Philippe Baumard et Christian Harbulot, qui notent de manière presque provocatrice dans un article consacré à l'histoire de l'intelligence économique: « L'entreprise n'est pas à l'origine de la réflexion sur l'intelligence économique. Le management offensif et défensif de l'information ouverte [...] est né de la confrontation des intérêts de puissance qui jalonne les grandes étapes de la mondialisation des échanges [...] » (Harbulot & Baumard, 1997, p.2). Le concept d'intelligence économique possède également d'autres caractéristiques qui font d'elle le résultat (inachevé) d'une construction sociale ancré dans le contexte français, si bien que l'on peut parler, comme le propose Moinet (2010) de l'intelligence économique comme étant « une innovation ‘à la française’ ». L'article propose d'abord une présentation de son histoire et des structures de l'intelligence économique en France, puis présente les grands traits de la recherche qui s'y intéresse, avant de montrer les spécificités du concept en France, notamment sa déclinaison sous forme d'intelligence territoriale.

1. Développement de l'IE en France

1.1. Histoire de l'IE

Bien que les concepts et notions qui la sous-tendent existent depuis plus de 10 ans (Moinet, 2010), et que son apparition s'appuie sur une histoire encore plus ancienne passant par la centralisation de l'information par l'Etat sous Colbert au XVIIIème et Napoléon au XIXème siècle (Martre, 1994), tous les auteurs s'accordent à dire que l'intelligence économique a réellement débuté en France avec la publication du rapport Martre, en 1994 (Smith & Kossou, 2008). Ce rapport du Commissariat au Plan, intitulé « Intelligence économique et stratégie des entreprises », portait sur la compétitivité de la France, préoccupation du XIème plan. Il offrait une définition de l'intelligence économique toujours utilisée par les théoriciens et praticiens de l'intelligence économique en France. « L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Ces diverses actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coût.» (p.11). Selon Bournois et Romani (2000) et Masson (2001), l'intelligence économique est née à partir de l'information scientifique et technique, dans les années 70-80. En effet, à ce moment-là, le ministère de l'industrie souhaitait soutenir l'innovation dans les entreprises françaises. Dans ce cadre, il a mis en place plusieurs outils d'aide à l'innovation, notamment pour aider les entreprises à faire ce qu'on appelait alors « la veille technologique », c'est-à-dire la surveillance de l'environnement scientifique et technique. L'information scientifique et technique constitue la base des préoccupations du Xème Plan, dont le Commissariat rédige un rapport sur « l'Europe technologique, industrielle et commerciale » (Riboud, 1989). C'est aussi à cette époque que le professeur Henri Dou créa un master sur la veille scientifique et technique à l'université d'Aix-Marseille III. Des ouvrages paraissent pour expliquer, comme

l'ouvrage de Reyne (1990) « Le développement de l'entreprise par la veille technologique ». Le modèle de base est bien celui de l' « environment scanning » et des « weak signals » d'Aguilar (1967). Cependant, dans les années 90, la tendance est l'interrogation sur les effets de la fin du monde bipolaire et le besoin d'améliorer la compétitivité de la France. En 1990, un groupe de travail du Commissariat au Plan, présidé par René Mayer, réfléchit sur le thème « information professionnelle et compétitivité ». Leur point de départ est le constat du retard de la France dans la compréhension de l'importance de l'information. « Le rapport du groupe souligne les stratégies nationales déployées par les principaux concurrents de la France dans le domaine de "l'information professionnelle". Ces pays se serviraient de cette dernière comme une "arme de domination pour soumettre une autre économie à l'état de dépendance"» (Masson, 2001, p.96). Il faut cependant attendre pour que la posture de la France passe d'une posture défensive à une posture plus offensive. « Le spectre d'une désorganisation de la société et d'une remise en cause de la hiérarchie des pouvoirs, en cas de dépendance vis-à-vis des sources d'information américaines et des infrastructures permettant leur diffusion, conduisent l'Etat à engager des actions ressemblant plus à des contre-mesures défensives qu'à un programme dynamique d'adaptation. S'appuyant sur ces mêmes leviers, un petit groupe d'acteurs¹ ambitionne d'inverser cet état d'esprit. Perçue avant tout comme une "arme de domination" aux mains de puissances étrangères, l'information doit désormais être appréhendée comme un moyen de renforcer la cohésion nationale, condition préalable à l'influence d'un Etat sur la scène internationale. Avec un vocable nouveau, plus agressif dans sa forme, ces acteurs souhaitent provoquer une double évolution, celle des modes de pensée et celle des modes d'action » (Masson, 2001, p.106). Ces idées trouvent l'oreille attentive d'Edith Cresson, ministre des affaires européennes entre 1988 et 1990, puis premier ministre entre 1991 et 1992. En effet, la mise en place du marché unique européen oblige à la libéralisation des politiques structurelles et donc à une évolution des modalités des politiques industrielles (Masson, 2001, p.129). C'est dans ce cadre que naît le rapport Martre, qui a servi de « catalyseur dans la prise de conscience des enjeux de l'intelligence économique » (Larivet, 2001). Comme le remarque Bulinge (2002, p.313), le terme de « veille » prédomine dans les ouvrages publiés de 1990 à 1994, puis, à partir de 1994, c'est celui d' « intelligence économique » qui est majoritairement utilisé². Le terme plus large d' « intelligence économique » montre que les aspects économiques dépassent la seule information scientifique et technique. C'était déjà ce que soulignait le rapport Meyer de 1990 avec le concept d' « information professionnelle »³. L'exemple du système d'intelligence économique japonais opère une influence importante sur la réflexion française en la matière (Moinet, 2010). Sous l'influence du commissaire européen Edith Cresson, ancien Premier ministre français, le thème de l'intelligence économique devient une préoccupation importante de la Commission européenne pour aider les entreprises européennes à innover et devenir plus compétitives

¹ Il s'agit du groupe à l'origine du rapport Martre (1994), en particulier de Christian Harbulot, Philippe Baumard, Philippe Clerc, Jean-Louis Levet, etc.

² Selon Bruté de Rémur (2009), le terme d' « intelligence informationnelle » serait approprié, mais l'avantage de celui d' « intelligence économique » est qu'il met en avant les questions économiques abordées par la notion.

³ « Par "information professionnelle" le rapport du groupe entend "l'information destinée à l'homme au travail[...] L'information professionnelle comprend par conséquent l'information scientifique et technique, industrielle et commerciale, financière, juridique, médicale". "Aucune des classifications habituelles de l'économie ne parvient à enfermer ce bien particulier qu'est l'information professionnelle. Suivant l'usage qu'on en fait, celle-ci peut être bien économique participant à la production ou action potentielle, produit matériel et/ou service; bien de consommation finale, bien intermédiaire facteur de production et/ou de réorganisation; bien marchand ou bien public non marchand. Elle possède des singularités : elle est duplicable, sa valeur est liée au temps, elle est douée d'ubiquité, la maturation des produits est brutale" » (Masson, 2001, p.96, note 340).

(Masson, 2000). La définition de l'intelligence économique adoptée par l'Union européenne dans son « Livre vert de l'innovation » (1995) est directement tirée du rapport Martre (Masson, 2000). L'intelligence économique prend rapidement son essor en France, avec une centaine d'ouvrages parus entre 1985 et 2002, dont près de la moitié comportent le terme d'« intelligence économique » dans leur titre (Bulinge, 2002). En 2004, le gouvernement français recense plus de 72 formations en intelligence économique, dont 17 en 1^{er} et en 2^{ème} cycle, et 55 en 3^{ème} cycle.

Malgré le succès que rencontre ce sujet au niveau du discours, l'intelligence économique n'est, en 2003, pas encore entrée dans les habitudes des entreprises et des structures du gouvernement. Le Comité pour la Compétitivité et la Sécurité économique, créé en 1995 suite au rapport Martre, première tentative d'institutionnaliser l'intelligence économique au niveau étatique, ne parvient à répondre aux objectifs qui avaient présidés à sa création, faute une centralisation trop forte et d'un mauvais positionnement administratif (Moinet, 2010). En 2003 paraît le « Rapport Carayon » sur l'intelligence économique. Le député Bernard Carayon constate que « la compétitivité de notre pays a régressé » (p.7). Il estime que les communautés des chercheurs, des consultants ont effectué un véritable travail de sensibilisation, mais que les efforts ne pas coordonnés et que, surtout, il y a un manque de concertation entre l'Etat et les entreprises privées. Dans son rapport, il traite de la place de l'Etat, du problème de la formation à l'intelligence économique, qu'il ne trouve pas en adéquation avec le besoin des entreprises, et du rapport entre intelligence économique et espace territorial. Selon Bulinge (2006a), la situation était en effet chaotique, avec plus de 25 définitions différentes de l'IE en France. En 2005, Bernard Carayon se décrit comme ayant défini une politique d'intelligence économique. « En réalité, j'ai défini une politique publique d'intelligence économique. Premièrement une politique de compétitivité, d'accompagnement des entreprises sur les marchés mondiaux; ensuite, une politique de sécurité économique qui s'appuie sur la définition d'un périmètre stratégique de l'économie nationale, puis européenne; politique d'influence, notamment auprès des organismes où s'élaborent désormais les normes qui règlent la vie économique et enfin, une politique de formation, dans l'enseignement supérieur principalement » (Santrot, 2005). Bien qu'il estime dans son interview que l'approche française soit « plus administrative que politique », il se félicite de la dynamique initiée par son rapport. En effet, suite à son rapport, plusieurs initiatives sont mises en place : nomination d'un « Haut responsable à l'intelligence économique » auprès du Secrétariat général de la Défense nationale qui dépend du Premier Ministre, standardisation de la réflexion et de l'enseignement de l'intelligence économique, développement des pôles de compétitivité, dans lesquels l'intelligence économique est importante. La nomination du HRIE est le point central du changement. En effet, le HRIE effectue essentiellement un travail de sensibilisation des entreprises et du public, ainsi qu'un travail de standardisation de l'intelligence économique, en bref un travail de « stabilisation », pour reprendre le terme de Moinet (2010). Il référence toutes les formations en intelligence économique proposées en France. Il réunit également les 16 universitaires spécialistes d'intelligence économique pour écrire un « référentiel de formation à l'intelligence économique ». Ce référentiel liste de manière standardisée les contenus et les objectifs d'apprentissage qui devraient être abordés dans une formation à l'intelligence économique. Le HRIE propose enfin une définition de l'intelligence économique à travers 10 points : (1) définir les besoins en information ; (2) collecter l'information ouverte ; (3) ne pas négliger l'information « informelle » ; (4) hiérarchiser et traiter l'information recueillie ; (5) diffuser l'information à point nommé ; (6) mesurer la satisfaction des destinataires ; (7) protéger les données sensibles et le savoir-faire ; (8) influencer sur l'environnement ; (9) bannir définitivement la naïveté tout en évitant de verser dans la paranoïa ; (10) obtenir l'adhésion de tous. Cependant, le poste du HRIE souffre d'une « insertion administrative inadéquate » (Carayon, 2006, p.63). En 2009, le poste du HRIE est

remplacé par celui du Délégué interministériel à l'intelligence économique (DIIE), positionné cette fois-ci de manière interministérielle et sous l'autorité du Président de la République. Placé auprès du secrétaire général du ministère de l'économie, il rend compte de son action auprès d'un comité directeur de l'intelligence économique, qui fixe ses missions et est composé de représentants du Président de la République, du Premier Ministre, ainsi que des ministères chargés de l'intérieur, des affaires étrangères, de la défense, de l'économie et industrie, du budget, de l'environnement, enseignement supérieur et recherche (Décret 2009-1122, art. 2 ; Esposito, Gay & Jacquin, 2010). Comme le remarque Malraux (2010a), la nouveauté de la fonction réside dans sa double dépendance Présidence de la République et ministère de l'économie. Cette position lui permet d'être plus transversal et plus proche des entreprises. En effet, la question de l'intelligence économique restait dans l'esprit du grand public encore trop souvent associée à l'espionnage économique (Smith & Kossou, 2008), et le profil du HRIE ne permettait pas d'éclaircir entièrement la différence, malgré sa définition très claire de l'intelligence économique. Buquen (Esposito et al., 2010) explique que le Président de la République et le secrétaire général de l'Élysée souhaitaient « un dispositif à la fois plus visible (une délégation interministérielle), plus proche d'eux (je rends compte directement à la présidence de la République, ce qui permet d'avoir une ligne d'action claire) et plus proche des entreprises (je viens du privé et nous sommes basés administrativement à Bercy) ». Dans le même temps, certaines idées du rapport Carayon continuent de prendre de plus en plus d'importance : il s'agit notamment de relier intelligence économique et territoires à travers l'intelligence économique territoriale.

1.2. Les structures d'IE en France⁴

De 2004 à 2009, la structure la plus importante était celle du Haut responsable en charge de l'intelligence économique auprès du Premier ministre. Il avait un rôle primordial de sensibilisation des entreprises et des organismes publics à l'intelligence économique. Cependant, l'information n'était pas la seule mission du HRIE. Les objectifs du HRIE étaient au nombre de 5 : (1) diffuser une culture de l'intelligence économique ; (2) aider les PME ; (3) se prémunir contre les dépendances stratégiques, en soutenant les entreprises françaises dans les domaines structurels ; (4) veiller à la sécurité du patrimoine matériel et immatériel ; et (5) éclaircir l'avenir et réduire les incertitudes, en définissant les secteurs stratégiques à moyen et long terme. Dans son rapport de 2006, Carayon souligne également deux autres chantiers menés à bien par le HRIE : « la mise en place d'un fonds d'investissement spécialisé » et « la fédération d'une catégorie de professionnels de l'intelligence économique » (p.67).

Les missions données au DIIE par le décret 2009-1122 sont dans la continuité de celles qu'avait le HRIE. Clerc (2010) cite les 5 chantiers que souhaite mettre en oeuvre le DIIE : « protection des informations stratégiques des entreprises, création d'un outil d'auto-évaluation du niveau de protection des sociétés, appui des entreprises pour remporter des marchés à l'international, création d'un guide pour assister les centres de recherche publique intégrant une démarche d'IE, généralisation de l'IE dans les diplômes de l'enseignement supérieur » (p.3). Le HRIE avait commencé à travailler sur l'aspect défensif de la politique d'intelligence économique. Mais dans les missions du DIIE, cet aspect devient une priorité et il met en avant la nécessité de mieux sensibiliser les entreprises à la protection de leur patrimoine informationnel et stratégique. Dans ce cadre, il souhaite « proposer aux entreprises un guide pratique d'auto-évaluation en matière de risques » (Burel, 2010). Mais il prévoit aussi des actions de nature juridique permettant de renforcer la protection du secret des

⁴ Pour une présentation plus détaillée des structures d'intelligence économique en France, voir Smith & Kossou, 2008.

affaires (Malraux, 2010b). La position de l'Etat, dans ce cadre, est claire : il s'agit d'accompagner les entreprises, mais surtout pas de se substituer à elles ou aux cabinets privés. En effet, « le rôle de l'Etat n'est certainement pas de faire tout le travail à la place des entreprises, mais par contre il doit savoir initier et accompagner » (Lemaire, 2010, p.2). L'accompagnement aux entreprises à l'international s'effectue aussi en liaison avec une veille générale permettant d'identifier les secteurs d'avenir. « Le DIIE veille à la collecte, à la synthèse et à la diffusion de l'information stratégique permettant d'alerter les autorités de l'Etat sur les évolutions économiques d'intérêt majeur et aux entreprises d'appréhender l'environnement concurrentiel dans lequel elles évoluent » (Décret 2009-1122, art. 3). Il s'agit également de contribuer « à la définition de la stratégie de normalisation et de réglementation internationales lorsque celles-ci ont une influence sur la compétitivité des entreprises » (Décret 2009-1122, art. 5). Etant donné son nouveau positionnement plus « économique », le DIIE devrait définir des secteurs stratégiques plus larges que le HRIE. Cet accompagnement concerne également les centres publics, notamment dans le domaine de la recherche, en les incitant à déposer plus de brevets par exemple. Enfin, le DIIE poursuit l'action de son prédécesseur concernant la sensibilisation du public étudiant en IE, en instituant une composant en IE dans toutes les formations universitaires. « Je veux faire en sorte qu'à terme tous les diplômés français soient formés à l'intelligence économique » (Burel, 2010).

En dehors de la fonction d'intelligence économique au plus haut niveau de l'Etat, une autre structure de niveau national a été mise en place en 2006 auprès des ministères économique et financier : le service de coordination à l'intelligence économique (SCIE)⁵, qui s'appuie au niveau local sur des chargés de mission régionaux à l'intelligence économique (CRIE) dont le rôle est de sensibiliser les entreprises à l'intelligence économique et recueillir et traiter les informations utiles à leur compétitivité au niveau régional. En 2007 est instituée la fonction du coordinateur ministériel à l'intelligence économique (CMIE), en charge des CRIE. En 2010, les CRIE deviennent rattachés aux Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

De nombreuses associations et think tank rassemblent également les chercheurs et les professionnels de l'intelligence économique : la Fédération des professionnels de l'Intelligence économique (FéPIE), l'association SCIP France, l'Agence française de diffusion de l'intelligence économique, etc. A côté de ces associations sur l'intelligence économique, il existe de nombreuses associations travaillant sur le développement informatique et la sécurité des données. Elles organisent également régulièrement des colloques sur l'intelligence économique. Une évolution particulière à noter est celle de la FéPIE. La FéPIE avait été mise en place à l'initiative du HRIE en 2005 dans un but de d'auto-régulation des professions s'occupant d'intelligence économique. Le 21 septembre 2010, la FéPIE a annoncé la création d'un syndicat, le Syndicat français de l'intelligence économique (SYNFIE). Le président de la FéPIE met en rapport la raison de la création de cette nouvelle structure avec la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI). En effet, cette loi encadre les professions liées à l'intelligence économique en obligeant notamment les sociétés liées à ces activités à obtenir un agrément délivré par le ministère de l'intérieur. Au regard de cette loi, la mission première de régulation de la profession par la FéPIE devient moins utile, alors que l'est plus le travail d'un syndicat ayant pour mission de défendre les droits et intérêts des professions liées à l'intelligence économique. L'enjeu est de réduire l'écart entre les sphères publique et privée.

2. La recherche en IE en France : Domaines de recherche et principaux chercheurs

⁵ Site Internet du SCIE : www.ie.bercy.gouv.fr

Plusieurs observateurs notent que l'intelligence économique n'a pas encore tout à fait trouvé sa place dans le monde de la recherche scientifique, mais qu'elle est en même temps un domaine très dynamique (Moinet, 2010 ; Smith & Kossou, 2008). L'intelligence économique est effectivement en France un domaine de recherche très actif, qui rassemble des chercheurs avec des thématiques diverses. Dans leur étude sur l'intelligence économique en France, Smith et Kossou (2008) présentent de manière assez complète les principaux chercheurs ainsi que les activités scientifiques (colloques et revues⁶ notamment) effectuées dans le domaine. Dans leur étude menée sur 157 thèses publiées entre 1993 et 2002, Lucas et Bruté de Rémur (2004) ont recensé 15 disciplines différentes dans lesquelles ont été soutenues ces thèses, avec une nette prédominance des sciences de l'information et de la communication qui fournissent 41% des thèses, et des sciences de gestion, qui en fournissent 30% (Bruté de Rémur, 2006). Ainsi que le préconise Bruté de Rémur (2006), nous avons mis à jour les données en effectuant une recherche sur les thèses répertoriées entre 1999 et 2008 sur le catalogue universitaire SUDOC⁷, ayant dans leur titre ou dans leurs mots-clefs les termes se rapportant à l'intelligence économique et la veille⁸. La suprématie des sciences de l'information et de la communication est encore plus visible, puisque les sciences de l'information et de la communication occupent 59% des résultats, alors que les sciences de gestion n'en occupent que 19% (cf. figure 1). Cependant, nos résultats sont tronqués. En effet, outre la limitation de la base SUDOC elle-même déjà soulignée, cette étude n'offre qu'une image partielle du champ académique de l'intelligence économique, car elle ne permet pas d'étudier l'influence des thèses ni des chercheurs (cf. Moinet, 2010). Ainsi, des chercheurs comme Bruté de Rémur, qui a créé la Revue internationale d'Intelligence économique, ou encore Philippe Baumard, un des chercheurs précurseurs de l'intelligence économique, et à présent directeur du nouveau Comité scientifique du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS), n'apparaissent pas dans nos résultats. Ceux-ci permettent cependant d'analyser les tendances majeures de la recherche en IE en France.

⁶ Il faut cependant ajouter la jeune *Revue Internationale d'Intelligence Economique* (RIIE), créée en 2009 et parue chez l'éditeur scientifique Lavoisier, dont nous parlons plus loin.

⁷ Le catalogue SUDOC (www.sudoc.abes.fr) répertorie toutes les thèses publiées dans les universités françaises et signalées par les bibliothèques universitaires. Cependant, les bibliothèques universitaires ne signalent immédiatement pas toutes les thèses soutenues. Certaines thèses et directeurs de recherche n'apparaissent donc pas dans les résultats.

? SUDOC (www.sudoc.abes.fr)

⁸ Le titre ou les mots-clefs devaient comporter les termes intelligence économique, stratégique, territoriale, commerciale, veille. Les doublons et les résultats non concordants (veille sanitaire, à la veille de, veille au sens d'être éveillé, etc.) ont été supprimés.

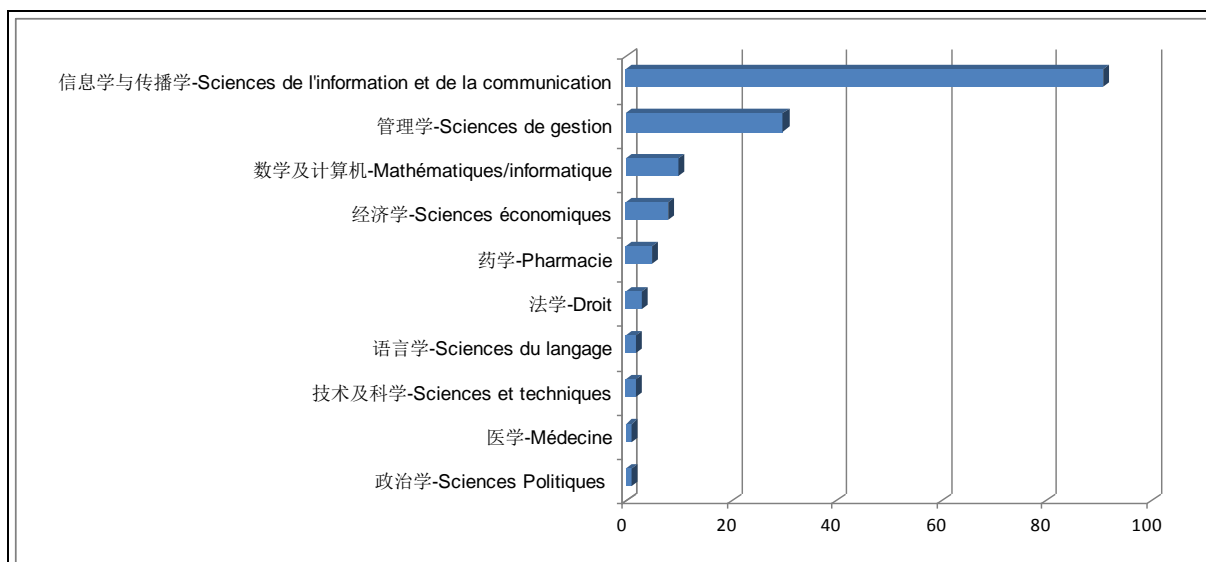


Figure 1 – Thèses en intelligence économique et veille publiées entre 1999 et 2008 réparties par disciplines

Parmi les universités qui délivrent des thèses dans le domaine des sciences de l'information et de la communication ressort clairement l'Université Aix-Marseille 3, avec 7 professeurs dirigeant des thèses en intelligence économique. Parmi ces derniers, le professeur Henri Dou, précurseur dans le domaine, a dirigé 65% des thèses dans cette université, et 26% des thèses soutenues dans toute la France.

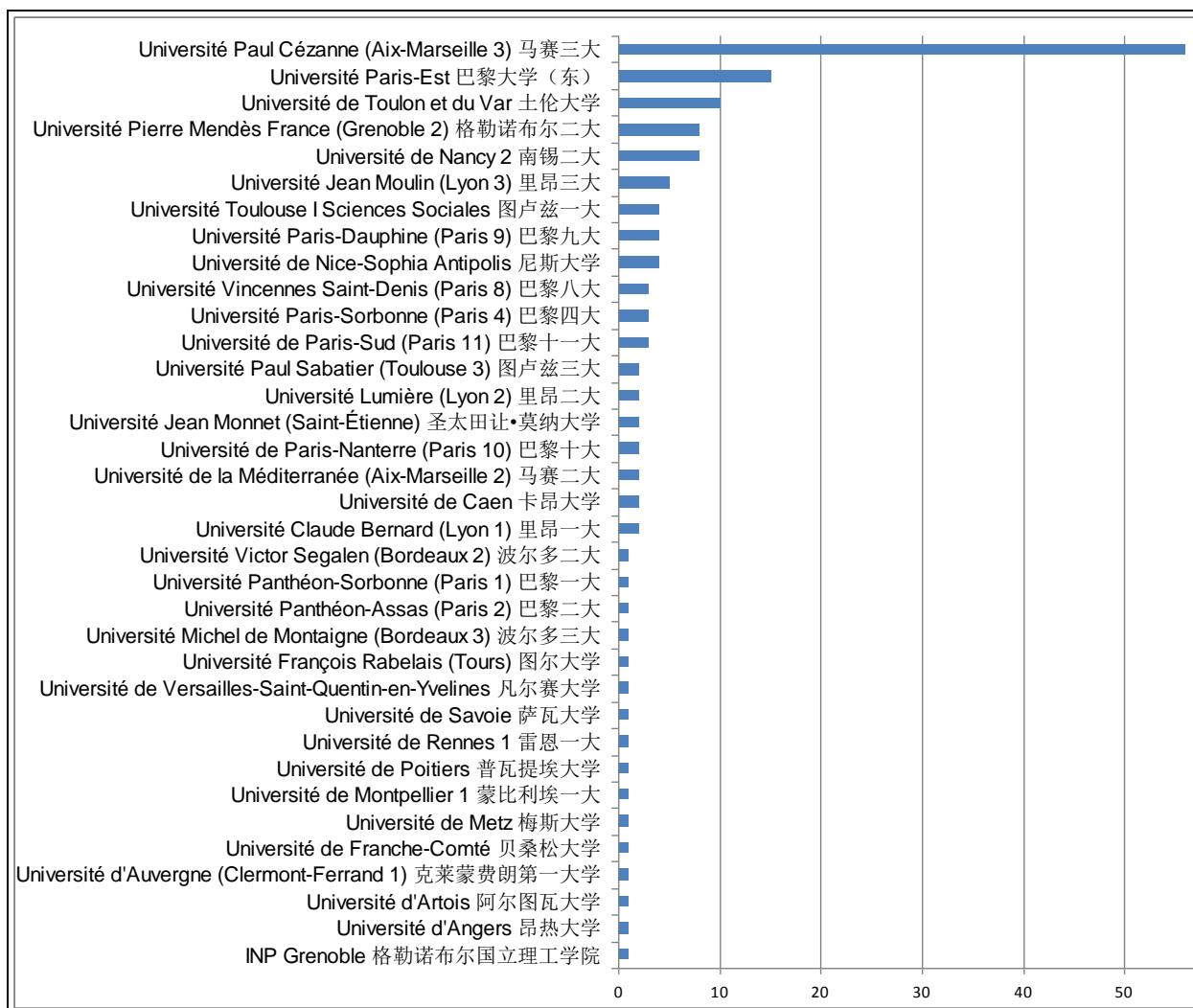


Figure 2 – Universités françaises ayant délivré des thèses en intelligence économique et veille entre 1999 et 2008

La seconde université délivrant de nombreuses thèses dans le domaine est l'Université Paris-Est, toujours en sciences de l'information et de la communication, avec comme principaux directeurs de recherche Clément Paoli et Henri Dou. Viennent ensuite l'Université de Toulon et du Var, qui délivre principalement des thèses en sciences de l'information et de la communication, avec comme directeurs de thèses Philippe Dumas et Luc Quoniam⁹ et l'Université Nancy 2, avec une direction de thèses en sciences de l'information et de la communication par David Amos. L'Université Grenoble 2 comptabilise le même nombre de thèses que l'Université Nancy 2, mais elles sont soutenues en sciences de gestion, sous la direction principalement d'Humbert Lesca. Les Universités Lyon 3, Paris Dauphine délivrent essentiellement des thèses en sciences de gestion sur le sujet, alors que le droit domine pour l'Université de Nice-Sophia Antipolis et que l'informatique est à égalité avec les sciences de gestion pour l'Université Toulouse 1 (cf. figures 2).

Hormis ces tendances notables, l'on remarque surtout que les recherches en IE sont très dispersées, comme le souligne d'ailleurs Moinet (2010). Selon lui, la recherche académique française en IE souffre à la fois de son éclatement en de petits îlots disciplinaires et de

⁹ Le Prof. Robert Paturel, en sciences de gestion, est bien rattaché à l'Université de Toulon et du Var, mais nous ne le citons pas ici, car il a changé plusieurs fois d'établissement de rattachement durant la période étudiée.

l'ignorance dont elle fait l'objet par des disciplines dont il y aurait beaucoup à apprendre, comme l'épistémologie ou la psychologie sociale. Par ailleurs, comme le souligne François (2009), s'il existe beaucoup d'écrits en intelligence économique, ils sont surtout le fait de praticiens et manquent d'assise théorique et scientifique. C'est à partir de ce constat qu'a été créée la Revue internationale d'intelligence économique en 2009, ayant pour but de favoriser les recherches académiques dans le domaine ainsi qu'une « philosophie de l'intelligence économique » prenant ses sources de manière pluri-disciplinaire (cf. François, 2009 ; François, Bruté de Rémur, D. & Menguy, 2009).

3. La particularité du concept d'intelligence économique en France

Après avoir effectué un panorama de l'histoire et des structures en IE en France, nous devons nous pencher sur le concept lui-même, tel qu'il a été développé à travers les discours des chercheurs et des praticiens. En effet, le concept d' « intelligence économique » est un concept propre à la France. Bien que les chercheurs français publiant à l'étranger traduisent le terme français d'intelligence économique par le terme de « competitive intelligence », en réalité, le terme français a un sens plus large et se décline en 2 sens, celui d'intelligence économique au sens large, qui se situe plutôt au niveau des entreprises, et celui d'intelligence économique nationale, qui indique une forte implication de l'Etat. Cette double approche française constitue son aspect unique, selon Smith et Kossou (2008), qui remarquent : « Competitive Intelligence in the USA, the UK, and Germany for example, is often considered a domain for the private sector and professional associations. The French view the USA as having superior Competitive Intelligence at the country level. The CIA's launch of In- Q- Tel in 1999 is often quoted, as is the advocacy center, which explicitly states its mission to help US business interests. These two visions as to whether the role of government is central or separate to CI is at the heart of the translation and definitional difficulties”(p.65). L'intelligence économique est un concept qui se définit de manière multiple, et c'est cette multiplicité qui en fait sa richesse. « Nous n'échapperons pas aux paradoxes de la discipline [de l'IE] qui a une fonction très globale et multisectorielle, s'intéressant aussi bien aux individus, aux entreprises et aux Etats, qui ne peut être enfermée dans aucune démarche fixée à l'avance sous peine de perdre une large partie de ce qui fait à la fois son intérêt et l'urgence de son développement » (Bruté de Rémur, 2006, p.xv).

Nous allons d'abord détailler l'évolution du concept dans son sens large avant de revenir sur l'intelligence économique nationale, qui est en réalité la base de la pensée française sur l'intelligence économique, et sa caractéristique.

3.1. Caractéristiques des recherches françaises en intelligence économique

Dans son ouvrage, Bruté de Rémur (2006) décrit 4 aspects qui lui semblent pertinents pour une recherche sur l'IE : la recherche-action, la prise en compte du contexte, le constructivisme et les méthodes qualitatives. Ces 4 aspects définissent effectivement les caractéristiques de la plupart des recherches sur l'IE en France. Avant de nous y pencher, nous revenons sur les notions sous-jacentes à ces aspects.

3.1.1. Notions sous-jacentes à la tendance française de recherche en sciences sociales

3.1.1.1. L'idée d'action

Une idée importante contenue dans l'intelligence économique est celle de l'action. Le rapport Martre marque une rupture avec le terme de « veille » (watch ou scanning), utilisé depuis les années 80 dans le cadre de l'information scientifique et technique, et introduit le terme d'« intelligence économique », qui sera de plus en plus employé en France (Afolabi, 2007). L'intelligence économique est choisie parce que le terme est plus large et met plus en avant l'action que le concept de veille, vu comme trop passif (Boizard, 2005; Rouach, 1999). Si les notions d'action et de pratique viennent des recherches américaines (théorie des actes de langage (« speech acts ») d'Austin, « action research » de Lewin, « action science » d'Argyris, etc.), elles ont ensuite été particulièrement développées par les recherches françaises (cf. par exemple Bourdieu, 1994). « La théorie de la pratique en tant que pratique rappelle, contre le matérialisme positiviste, que les objets de connaissance sont construits, et non passivement enregistrés, et contre l'idéalisme intellectualiste, que le principe de cette construction est le système des dispositions structurées et structurants qui se constitue dans la pratique et qui est toujours orienté vers des fonctions pratiques » (Bourdieu, 1980, p.87). En effet la théorie de la pratique, telle que l'entend Bourdieu, est à mettre en rapport avec les sciences cognitives. Les sciences cognitives sont nées quasiment en même temps que la théorie des actes de langage. Simon évoquait déjà l'action dans ses recherches. Mais ce sont Argyris et Schön (1974) qui ont surtout développé l'idée que derrière toute action se trouvait un raisonnement, ce qu'ils appelaient une théorie de l'action. Ils ont alors développé ce qu'ils ont appelé les « théories de l'action » : la théorie épousée (espoused theory), qui correspond à ce que les gens disent qu'ils font, et la théorie en usage (theory-in-use), qui sous-tend les actions que les gens effectuent réellement¹⁰. De manière générale, l'histoire des théories de l'action est, comme le rappelle March (1996), liée à la découverte que l'action est basée non pas sur la réalité, mais sur la représentation que l'individu en a d'elle. Par ailleurs, une partie du courant cognitiviste en recherche sur l'organisation émet la théorie que ces représentations que l'individu a de la réalité sont socialement construites, ce qui donne naissance au courant socio-cognitif d'explication des organisations.

3.1.1.2. L'idée d'un système organique et intelligent

La métaphore de l'entreprise comme un système vivant et intelligent est une idée courante des concepts en intelligence économique et en gestion des connaissances des années 90 et 2000 (cf. Merali, 2000). Il prend sa source dans l'idée des organisations vues comme systèmes organiques (Miller, 1978; Bertalanffy, 1968) et dans l'organisation vue comme système de décision intelligent (March, 1999), ces théories ayant été introduites en France très tôt par Le Moigne. Le Moigne est un chercheur français en systèmes d'information qui, depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui a eu une très grande influence sur la recherche française en général, et sur la recherche en IE en particulier. Il a introduit en France les théories des systèmes et les recherches sur la décision (Bertalanffy, Simon, March pour n'en citer que quelques-uns)¹¹. Mais il ne s'est pas arrêté à ce seul rôle et a lui-même présenté, à partir de

¹⁰ «One can differentiate between espoused theories of action and theories-in-use. Espoused theories of action are those that people report as a basis for actions. Theories-in-use are the theories of action inferred from how people actually behave». (Argyris, 1976, p.367)

¹¹ Il ne faut naturellement pas réduire l'introduction des théories systémiques en France à Le Moigne. En économie, ce sont des théories américaines économiques systémiques, mais réductionnistes (néo-institutionnelles) qui ont influencé les chercheurs français. Certains chercheurs en intelligence économique adoptent cette approche réductionniste. C'est le cas par exemple de Maryse Salles, qui a effectué ses recherches avec Gabriel Colletis, grand économiste français du courant néo-institutionnel, qui conçoit donc l'intelligence économique sous l'angle de la coordination des acteurs et des activités (cf. Colletis, G. (2007) Intelligence économique : vers un nouveau concept en analyse économique ? Cahiers du GRES n°3, pp.3-15, www.gres-so.org). Les chercheurs

ces recherches déjà effectuées, ses propres résultats, en allant beaucoup plus loin dans ses conclusions que les théoriciens en systémique et en prise de décision.

3.1.1.3. Approche socio-cognitive et constructivisme

Tout comme aux Etats-Unis où les courants théoriques découlant des théories de la décision amènent les chercheurs à considérer les organisations comme des systèmes socio-cognitifs (cf. Weick, 1979), en France, une même évolution de la pensée apparaît, mais avec encore plus de force qu'aux Etats-Unis, et se plaçant au niveau de la théorie générale et pas seulement concernant un domaine particulier [cf. Eriksson, 2007 ; Morin, 1977]. L'approche française est d'abord philosophique. Cela n'est pas étonnant, puisque cette approche se construit en réaction à une autre approche philosophique, qui a fondé toute l'approche scientifique du monde Occidental : la méthode, de Descartes, qui était français lui aussi. Dès la parution de son premier ouvrage, « La théorie du système général, théorie de la modélisation », en 1976, Le Moigne donne pour titre à son premier chapitre : « Le discours de la méthode », l'ancien et le nouveau, et comme par un paragraphe sur « La faillite du discours cartésien ». Simon avait émis le concept de rationalité limitée. Ce concept, qui a révolutionné les recherches concernant l'information et la décision, ne remettait pas entièrement en cause la définition de la rationalité donnée par Descartes. Le Moigne va donc beaucoup plus loin que Simon quand, dans son ouvrage de 1976, il propose de changer complètement la définition de la rationalité cartésienne et de remplacer les 4 préceptes cartésiens (évidence (positivisme, existence réelle de l'objet), réductionnisme, déterminisme et exhaustivité) par 4 nouveaux préceptes : pertinence (pertinence et représentation de l'objet uniquement par rapport aux intentions du sujet), globalisme (ne pas commencer par réduire l'objet à ses parties, mais le considérer d'abord comme un tout), téléologie (interpréter l'objet par son comportement lui-même, et non pas en fonction des causes qui pourraient déterminer son comportement), et aggrégativité (admettre que l'on ne peut pas être exhaustif)¹². Cette première remise en cause par Le Moigne a été suivie, l'année suivante, par une remise en cause encore plus approfondie de la théorie de Descartes par Morin, qui a écrit une nouvelle « Méthode », en 1977, à partir de ce que Morin a appelé « la pensée complexe ». Morin, comme Le Moigne, est un auteur fréquemment cité par les chercheurs français en intelligence économique (cf. Bruté de Rémur, 2006). Les propositions de Le Moigne et Morin d'une nouvelle conception de la rationalité correspond en fait à celle proposée par le courant constructiviste. Initié notamment à travers les travaux de Piaget en psychologie, ce courant porte l'idée que l'intelligence du sujet s'auto-organise en même temps qu'elle effectue une organisation de l'objet observé. Autrement dit, contrairement à ce que stipule l'épistémologie positiviste, le sujet et l'objet ne peuvent pas séparés et sont interdépendants. En d'autres mots encore, la connaissance d'un objet scientifique n'est jamais objective en elle-même, elle dépend du sujet qui la construit. Le Moigne a écrit en 1994 et 1995 deux ouvrages complets consacrés à l'explication du constructivisme. Un autre chercheur français, Latour, a émis dès 1979 cette idée pour la recherche scientifique en sciences dures et a montré que les résultats dits « objectifs » de la recherche en biologie étaient en réalité construits par les interactions entre les chercheurs ainsi que qu'entre les chercheurs et les instruments de recherche qu'ils utilisaient (courant socio-constructiviste). En Chine, ces auteurs sont souvent classés dans le courant dit « post-moderniste ». En Europe, on appelle souvent « anthropologique » cette tendance philosophique française, car elle consiste à ne pas considérer l'objet de la recherche en lui-

de ce courant sont cependant ouverts à la pensée systémique défendue par Morin et Le Moigne. Les écrits de Maryse Salles prennent par exemple en compte les écrits de Le Moigne (cf. Salles, 2000).

¹² Le concept de rationalité limitée est justement une remise en cause du précepte d'exhaustivité formulé par Descartes.

même, mais de toujours de le relier avec l'être humain qui conçoit et construit cet objet. Ainsi, une grande partie des recherches françaises sur les organisations a tendance à être « anthropologique » : plutôt que d'étudier l'objet comme quelque chose déjà objectif et existant a priori, elles s'intéressent à la manière dont les êtres humains les construisent et les organisent, à travers leur langage et leurs interactions. Par conséquent, les méthodes en général choisies par ces chercheurs sont des méthodes qualitatives, plutôt que des méthodes quantitatives.

3.1.2. Les tendances françaises en recherche en intelligence économique

Bruté de Rémur (2006) consacre de longs chapitres à la pensée systémique, au constructivisme et à l'anthropologie. Il considère que ces approches pourraient donner un cadre commun à la discipline d'IE. Bien que tous les auteurs français en intelligence économique ne se réclament pas ouvertement de ces approches, on en ressent l'influence chez la plupart des auteurs. Il faut dans ce domaine noter en particulier l'influence considérable qu'a eu Philippe Baumard, précurseur de l'IE en France et lui-même nourri comme Le Moigne par les recherches des précurseurs américains (James March, par exemple, mais aussi et surtout pour Baumard William Starbuck avec qui il collabore et dont les théories ont inspiré Karl Weick pour sa définition des organisations comme étant des constructions socio-cognitives). Par exemple, la conception française des systèmes d'IE est quasiment toujours tournée vers l'idée d'un système organique plutôt que vers celle d'un système mécanistique de décision rationnelle. Dans un des ouvrages les plus connus en France sur l'intelligence économique, Besson et Possin (2001) décrivent ainsi l'entreprise non seulement comme « un réseau de renseignement », « une machine à brasser l'information », mais aussi comme « un forum d'humanités diverses » et « une mémoire vivante ». Il faut rapprocher cela de la tendance « qualitative » de la recherche française en sciences humaines et sociales que nous avons évoquée plus haut. Il existe une nette tendance de la recherche française à utiliser les méthodes qualitatives et l'approche anthropologique en stratégie des entreprises et en théorie des organisations. De même, cette tendance anthropologique existe de manière assez forte chez certains de chercheurs en intelligence économique. Par exemple, Gorla et Afolabi différencient de la manière suivante leur démarche de conception de systèmes d'information (SI) dans le cadre d'une démarche en IE, avec la conception classique (positiviste et mécaniste) des SI : « Comme Mucchielli (2004) nous estimons que les modélisations "techniques" des SI, (...), ne sont pas suffisantes pour rendre compte « *des significations des échanges entre des acteurs humains lesquels « fonctionnent » d'après « des interprétations » données aux échanges dans un contexte construit par eux* » (Mucchielli, 2004, p 15). C'est pourquoi, nous entendons représenter un SI dédié à l'IE en rendant compte d'une partie de cette relation subjective entre les échanges d'informations et les individus » (2008, p.3). Moinet défend aussi l'idée que les méthodes de recherche quantitatives ne permettent pas de bien étudier ce qui se passe sur le terrain, alors que les méthodes qualitatives permettent d'approfondir les concepts et d'en découvrir de nouveaux. « La démarche scientifique qui consiste à développer des typologies à partir de questionnaires directifs ou semi-directifs envoyés à des responsables d'entreprises revient à prendre une photo floue ou truquée quand l'analyse des processus d'information/action demande bien plutôt de suivre, comprendre et critiquer les voies empruntées par l'intelligence des acteurs » (2009b, p.171).

Cette tendance anthropologique ne signifie pas que les chercheurs français ne proposent pas des modèles théoriques très complets et utiles en intelligence économique ou en systèmes de veille, elle signifie que pour construire ces modèles, les chercheurs français ne se contentent pas d'appliquer des concepts déjà existants sur les organisations qu'ils étudient, mais essaient

plutôt de partir des réalités du terrain qu'ils observent et de construire les théories à partir du terrain, en fonction du contexte et des acteurs spécifiques sur lesquels ils travaillent. « L'avantage compétitif recherché est bien dans le différentiel d'intelligence mise en oeuvre et non dans la performance du dispositif pris en lui-même, dans l'absolu. En d'autres termes, la performance n'est rien sans l'éclairage de la pertinence » (Moinet, 2009b, p.164). La question principale est bien de donner du sens. C'est pourquoi, comme le note Bruté de Rémur (2006), une tendance de la recherche en IE en France est non seulement d'utiliser des méthodes qualitatives, mais de privilégier la recherche-action. En recherche-action, le chercheur construit la théorie avec les acteurs du terrain, pour mieux répondre à leurs besoins et spécificités. « The main idea is that action research uses a scientific approach to study important organizational or social problems together with the people who experience them. Conventional social science aims at producing new knowledge by solving scientific problems. Action research adds practical problems to create new general knowledge. In other words, action research aims at producing new knowledge that contributes both to practical solutions to immediate problems and to general knowledge » (Elden & Chisholm, 1993, p.124). Comme l'expliquent Manullang et al. (2004), la recherche-action convient particulièrement bien aux pays émergents, car il faut que la recherche « prenne en compte en priorité les besoins de la région » (p.2). Par exemple, la recherche-action est utile en Chine où la transition économique oblige à chercher de nouvelles approches pour résoudre les questions jusque-là inconnues qui se posent (Hughes & Yuan, 2005). De nombreux chercheurs du REIT (Réseau européen d'intelligence territoriale) (cf. dernière partie du chapitre) utilisent des méthodes de recherche-action pour conduire leurs recherches.

Comme elles partent des réalités du terrain, les méthodes qualitatives permettent de découvrir les problèmes des concepts existants, de trouver de nouvelles thématiques et de construire de nouveaux concepts. Plus qu'une méthode, l'approche qualitative est un état d'esprit critique du chercheur face aux concepts « importés » de l'extérieur, ce qui lui permet de proposer des idées nouvelles. Un exemple intéressant dans la recherche en IE en France est celui de l'article de Bulinge sur le cycle du renseignement (2006b). Le schéma du cycle du renseignement, importé des Etats-Unis, est une des notions les plus courantes de l'IE. On en trouve la mention dans la plupart des ouvrages et articles sur le sujet. Mais Bulinge remet en cause ce schéma en contestant sa validité sur le terrain. « Il ressort de cette rapide présentation du processus de construction de connaissances : a) qu'il ne prend pas en compte la dimension systémique des organisations ; b) que les relations données- informations- connaissances peuvent difficilement faire l'objet d'une expertise « externe », c'est-à-dire indépendante de l'environnement cognitif du décideur ; c) que la connaissance est construite en situation, à la fois individuellement et collectivement, ce qui implique un haut degré d'interaction dont ne rendent pas compte les boucles de rétroaction prévues dans le cycle. On peut ainsi s'interroger sur la réalité du cycle par rapport à la représentation dynamique qu'il suppose. En effet, bien qu'il apparaisse comme un processus itératif fondé sur des boucles de rétroactions, provoquées et entretenues par une fonction d'animation, le cycle présente des relations de nature fixe, dont les suites causales sont linéaires et unidirectionnelles. Dans la réalité, au regard du paradigme de la complexité, les *régulations informationnelles* sont d'une nature dynamique qui résulte des forces et interactions mutuelles entre les éléments qui tendent vers un équilibre, voire une forme d'auto-organisation. Or, avec cette approche, le cycle de rétroaction n'est qu'un schéma stimulus réponse auquel on a ajouté des boucles de régulation théoriques, laquelle dépend en grande partie de l'organisation, de la structure et du contexte dans lequel opère le système d'information. (...) En pratique, l'information décisionnelle se trouve confrontée à un ensemble de variables dont l'interaction relève de la complexité. De fait, bien qu'enseigné dans les formations de renseignement et d'intelligence économique, **le cycle du renseignement apparaît très vite, au niveau fonctionnel et**

organisationnel, comme un schéma abstrait éloigné de la réalité, auquel les praticiens ne font généralement pas référence » (Bulinge, 2006b, p.45 et p.52, souligné par nos soins). C'est une conclusion très sévère sur un schéma utilisé dans les manuels d'intelligence économique du monde entier. L'utilisation d'approches de recherche déductives n'auraient pas permis de remettre en question une notion aussi connue, qui bénéficie d'un statut de « vérité » a priori.

D'autres chercheurs utilisent cette approche qualitative pour explorer les pratiques au quotidien et proposer de nouvelles thématiques. Ainsi, Larivet et Brouart (2007) ont étudié les pratiques quotidiennes d'intelligence économique dans le cadre de la gestion-client. Moinet et Darantière (2007) se sont penchés sur le rôle des communautés professionnelles dans l'IE. Leur conclusion ouvre des pistes de recherche intéressantes sur ce thème : « Dans toute organisation, il existe des communautés qui expliquent, court circuitent ou transcendent la hiérarchie formelle. Dès lors, tout processus de recherche, traitement et diffusion de l'information stratégique doit prendre en compte cette dimension communautaire. Celle-ci intervient dans l'organisation des flux dans l'espace et dans le temps. Tout processus de veille stratégique appelle donc l'implication de ces communautés et/ou la création de communautés nouvelles : correspondants pour la veille, réseaux d'experts, etc. » (Moinet et Darantière, 2007, p.105).

Beaucoup de chercheurs issus de la veille scientifique et technique continuent de privilégier une approche plus quantitative (liée aux systèmes d'information) de l'intelligence économique, tandis que chez les chercheurs issus de la génération « intelligence économique », l'on remarque l'existence d'une tendance à la recherche de type anthropologique. Cette tendance est par exemple une tradition de l'université de Toulon (Bulinge, Bertacchini) et de l'université de Grenoble (Lesca). En comparaison, en Chine, il n'existe pas ou très peu cette tendance, car les concepts d'intelligence économique repris en Chine sont eux-mêmes issus du concept américain. Or l'approche en sciences de gestion est, aux Etats-Unis, majoritairement quantitative. Les concepts en intelligence économique sont issus à la fois d'une approche mécaniste des systèmes d'information, et d'une approche rationnelle de l'entreprise, si bien que le statut de l'information n'est pas réellement posé : il s'agit d'un signal, d'un amas de données, que l'on « traite ». Malgré les recherches essentielles des chercheurs américains concernant l'approche cognitive et socio-cognitive des organisations, Choo (2001) note que l'approche cognitive est pratiquement inexistante dans les recherches américaines sur l'intelligence économique. La recherche française possède, elle, les deux tendances : l'approche par le traitement rationnel de l'information, et l'approche socio-cognitive et constructionniste (cf. Agostinelli, 2004 ; Lesca, 2003 ; Bertacchini, 2004a). Cependant, Le Moigne a aussi dépassé la rationalité limitée pour essayer de modéliser les systèmes d'information dans une approche complexe et constructionniste (Eriksson, 1997; Le Moigne, 2001).

Le modèle et la philosophie de Le Moigne influencent en fait aussi les auteurs qui s'intéressent à l'ingénierie des systèmes d'intelligence économique. Salles (2000) pense par exemple que l'intelligence économique est en fait une partie du système d'information tel qu'il a été conçu par Le Moigne¹³. Comme le remarque Boizard (2005), le problème de cette conception constructiviste est son application concrète. Cependant, on peut penser que, même si elle n'a pas vraiment influencé l'aspect concret (la programmation) de la modélisation des systèmes d'information en intelligence économique, la théorie de Le Moigne (Eriksson, 2007) a favorisé l'ouverture intellectuelle des chercheurs des systèmes d'information en intelligence économique. L'introduction de l'article de Bennani et Lagzaoui (2009) montre bien l'influence que la pensée systémique et complexe peut avoir sur la conception théorique du SI. « Les

¹³ Cf. note 11

systèmes d'information, soutien de l'entreprise, principalement pour la gestion et la finance, et de son environnement, impliquent des éléments provenant des TIC qui se modifient constamment et deviennent parfois vite obsolètes; avec comme conséquence un impact sur la configuration de ces systèmes conduisant souvent à un changement organisationnel et/ou même à une réorientation stratégique. Construits à partir des composantes TIC, ils facilitent et rendent plus pratique l'activité de surveillance de l'environnement de l'entreprise. De l'outil de calcul, de traitement et d'aide à la prise de décision, ces systèmes évoluent en fonction de la position concurrentielle de l'entreprise et de son organisation. Ils se trouvent influencés et enrichis continuellement par les données du marché et de l'environnement économique dans lequel l'entreprise évolue. Ce dernier présente des propriétés d'ouverture, de complexité, d'évolution, de variété des éléments et de leurs interactions ainsi que leurs constructions et/ou destructions. Ces propriétés rappellent bien la définition des systèmes complexes et dynamiques (Le Moigne, 1984 et 1977). De ce fait, l'étude de l'environnement de l'entreprise et de l'activité de surveillance qui lui est associée pourrait être appréhendé dans le cadre de la théorie des systèmes complexes » (Bennani & Laghzaoui, 2009, p.258).

Le Moigne enseignait à l'université Aix-Marseille 3. Est-ce un hasard si l'un des plus grands professeurs sur les systèmes d'information en intelligence économique, Dou, édite en commun une revue (Information Sciences for Decision Making) avec les chercheurs constructivistes de l'université de Toulon ?

Les recherches récentes sur l'intelligence économique et l'intelligence territoriale permettent de penser qu'en France, la tendance anthropologique socio-cognitive et constructiviste continuera de se développer.

3.1.3. L'IE et l'intégration systémique de tous les éléments

En tant que système, l'intelligence économique regroupe des concepts qui étaient avant envisagés séparément : « La notion d'intelligence économique implique le dépassement des actions partielles désignées par les vocables de documentation, de veille (scientifique et technologique, concurrentielle, financière, juridique et réglementaire...), de protection du patrimoine concurrentiel, d'influence (stratégie d'influence des États-nations, rôle des cabinets de consultants étrangers, opérations d'information et de désinformation...). » (Martre, 1994, pp.11-12). Plus haut, le rapport souligne d'ailleurs que les actions de l'intelligence économique « sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coût » (Martre, 1994, p.11). Un accent particulier est mis sur la sécurité des actifs matériels et immatériels de l'entreprise. Par conséquent, en France, l'intelligence économique comprend un aspect offensif et un aspect défensif ; la « contre-intelligence » est déjà comprise dans la définition même de l'intelligence économique.

Selon Marcon (2009), « l'histoire de l'intelligence économique en France est marquée par une succession de thèmes en vogue qui ont progressivement enrichi le concept, le champ disciplinaire et les pratiques des professionnels. La veille stratégique est sans aucun doute à l'origine du domaine. Mais des questions de management des connaissances, de coopération, de lobbying, de protection de l'information, de construction de dispositifs intelligents ont émergé au fil des années et de l'intérêt manifesté pour le domaine par des chercheurs de disciplines nouvelles, des praticiens de tous secteurs, des entreprises opérant dans les technologies numériques. Il en est résulté un périmètre français de l'intelligence économique élargi par rapport à l'approche américaine centrée sur la veille stratégique et la gestion des connaissances (Davenport & Prusak, 2007) et une approche asiatique plutôt centrée sur l'intelligence collective (Fayard 2006) » (p.198). C'est aussi la recommandation de Bruté de

Rémur (2006) que de dépasser les frontières disciplinaires pour parvenir à appréhender la complexité inhérente au concept d'IE. Il faut d'ailleurs noter qu'en français, l'intelligence est avant tout la faculté de l'esprit de relier divers éléments entre eux pour les appréhender¹⁴¹⁵. Une particularité du modèle français au niveau épistémologique est d'associer très vite l'intelligence économique avec le paradigme de la complexité. Ce paradigme, que nous avons déjà décrit ci-dessus (cf. 3.1.1.3.), est défendu par Edgard Morin comme s'opposant au réductionnisme cartésien. Or il est tout à fait remarquable que le rapport Martre se situe très exactement à l'intérieur de ce paradigme de la complexité, en l'opposant justement au réductionnisme. « Alors que la littérature relative à la gestion propose de réduire la complexité, la pratique de l'intelligence économique permet, non pas de la réduire, mais de l'appréhender de telle sorte que les liens essentiels entre des individus, des événements et des technologies soient mis en évidence. Tandis que dans une démarche de réduction de la complexité, l'effort d'analyse de l'entreprise aboutit à une synthèse de l'ensemble des éléments concernant un projet déterminé, la démarche d'intelligence économique a pour objectif de relier et mettre en corrélation différents facteurs-clés (individus, technologies, stratégies, savoir-faire), afin de tenter une reconstitution des intentions d'un concurrent » (Martre, 1994, p.15). L'on sent dans ce rapport l'influence de Philippe Baumard. Ce dernier défend en effet le concept d'une intelligence fondée, non pas sur l'accumulation de données, mais comme la rencontre des différents points de vue dans le but de créer de la connaissance. « In the knowledge warfare paradigm, strategic advantage does not lie in the concentration of facts-and-figures, but in the complementarity and singularity of the brains who interpret them » (Baumard, 1996, p.9). En ce sens, il se situe précisément dans le paradigme constructiviste de la pensée complexe. L'approche américaine de l'information est en effet majoritairement basée sur la théorie mathématique de l'information, qui a pour prémisse que l'information peut être transportée et délivrée comme un objet¹⁶. En tant que telle, elle est cumulable, et permet donc de « réduire l'incertitude ». Baumard souligne les problèmes d'une telle approche : « Knowledge is assumed to be merely a long-term representation ; is seen as a commodity ; is talked in terms of volume and stocks ; is described with a vocabulary borrowed to hardware management. In such a biased conception of knowledge, one usually distinguishes short-term, or procedural, representations that can be immediately acted on one side, and long-term, or structural, representations, whose access and development need several apprenticeships ». (p.3). Baumard va à l'encontre des représentations généralement admises par ses interlocuteurs américains avec sa proposition de mettre en relation plutôt que de séparer. Ainsi, comme l'explique Morin dans sa *Méthode* (1977), la complexité est le fait de la rencontre entre les différences et les contraires, et c'est la mise en relation systémique entre ces différents éléments qui fait émerger la nouveauté, et donc la connaissance. Le rapport Martre reprend ces notions en défendant l'idée d'une mise en réseau des différentes communautés de pratiques : « Il faut donc favoriser la création de réseaux denses au sein desquels les savoirs professionnels particuliers et les logiques spécifiques de chaque fonction puissent se confronter et se combiner » (p.68). La confrontation, dans la *Méthode* de Morin, peut amener à des antagonismes, mais ceux-ci sont sources de création et non pas de paralysie.

¹⁴ Le terme « intelligence » vient du latin « inter ligere », relier ensemble.

¹⁵ L'intelligence est supérieure au renseignement, comme l'explique Baumard (1992) : « Au terme "renseignement", il est peut être préférable d'utiliser celui "d'intelligence". [...] Faire preuve d'intelligence c'est montrer sa capacité à s'adapter de façon appropriée à la mouvance de son environnement: l'activité qui englobe le renseignement et son utilisation. Les systèmes sociaux d'une façon générale, qu'ils soient entreprises, Etats ou nations, ont tous une fonction d'intelligence. [...] Elle comprend pour une grande part la transformation de l'information environnementale en décisions d'actions. Avant, elle servait des objectifs militaires, aujourd'hui l'intelligence est "plus globale". Elle vise des objectifs économiques, culturels, et sociaux. Elle sert l'entreprise" (Baumard, 1992, p.52, cité par Masson, 2001, p.149).

¹⁶ Bien que les précurseurs du paradigme socio-constructiviste soient américains, leur influence n'est à ce moment pas encore très importante, surtout en sciences de gestion, dominées par les approches quantitatives. Ceux qui sont reconnus sont ceux dont les théories restent compatibles avec l'épistémologie réductionniste.

Un exemple de l'approche systémique de l'intelligence économique est le modèle de l'AFDIE (Association française pour le développement de l'intelligence économique) (AFDIE, 2005). Le modèle comporte 11 facteurs : le leadership, l'éthique, la prospective, la perception de l'environnement, les connaissances et les compétences, l'influence, l'organisation en réseaux, la création de valeur, la qualité de l'information, le processus de décision et l'image de l'entreprise. « Les 11 facteurs du modèles doivent former un système dynamique et cohérent. La démarche globale d'intelligence économique résulte de l'interaction de chaque facteur avec les autres sans qu'aucun n'apparaisse prioritaire ou marginal (...). Comme il s'agit d'un système, la performance, l'équilibre global du système entreprise dépendent du niveau d'ajustement des interactions entre toutes ses parties, et non seulement de l'excellence de deux ou trois d'entre elles » (AFDIE, 2005, p.10 et p.19). Par ailleurs, les 11 facteurs forment un réseau qui doit s'ajuster selon les circonstances.

Cependant, la conception systémique « holiste » de l'intelligence économique rend la définition du concept le rend flou et difficile à délimiter. Cela pose problème dans le dialogue international, et oblige le concept à rester « franco-français » (Masson, 2000). Par ailleurs, la conception très large de l'intelligence économique a posé d'autres problèmes : comment l'appliquer aux PME ? Un pan de la recherche française s'est alors spécifiquement intéressé à cette question de l'application du concept, notamment aux PME. Certains chercheurs, comme Salles, ont essayé de partir de l'expression des besoins des chefs d'entreprises pour mettre en place des systèmes de veille. D'autres, comme Lesca, sont partis des représentations et perceptions des différents acteurs de l'entreprise. Dans la plupart de ces recherches, l'ont retrouve la tendance française à analyser les systèmes à travers l'approche socio-cognitive.

3.2. L'intelligence économique nationale : le sens « retrouvé » de l'intelligence économique

3.2.1. Une intelligence économique d'Etat

Hormis les caractéristiques déjà décrites, le terme possède une dernière caractéristique, qui en fait la différence majeure avec le concept américain. Le concept signifie, et cela dès son origine, « intelligence économique nationale »¹⁷. En Chine, le concept d'intelligence économique nationale se développe depuis peu (exemple : Zhou, 2004). Selon le modèle américain, les chercheurs chinois ont d'abord étudié l'intelligence économique dans les entreprises, puis ont extrapolé le concept au niveau national en s'interrogeant sur les structures gouvernementales susceptibles d'aider les entreprises.

En France, l'intelligence économique a dès le début été un concept diffusé et mis en place par l'Etat pour réfléchir sur la compétitivité des entreprises françaises et indirectement sur la manière dont le gouvernement pouvait soutenir le développement des entreprises. Martre était Commissaire au Plan. Le Commissariat au Plan avait été mis en place (sous différents noms) juste après la Seconde guerre mondiale par le général de Gaulle pour moderniser la France. Le rapport Carayon 2006 revient sur le rôle du Commissariat au Plan. « Né d'une volonté politique forte, composé des dix membres les plus importants du gouvernement de l'époque et d'une douzaine de «personnalités compétentes», dirigé par le Président du gouvernement provisoire, le Conseil du Plan et son commissaire général ont alors six mois pour établir un plan « ayant pour objet:

¹⁷ Cf. François & Lévy (2003) qui associent l'intelligence économique à « des enjeux d'abord nationaux » (p.5).

- d'accroître la production de la métropole et des territoires d'outremer et leurs échanges avec le monde, en particulier dans les domaines où leur position est la plus favorable ;
- de porter le rendement du travail au niveau de celui des pays où il est le plus élevé ;
- d'assurer le plein emploi de la main-d'oeuvre ;
- d'élever le niveau de vie de la population et d'améliorer les conditions de l'habitat et de la vie collective ».

Tout en siégeant aux comités les plus importants, le commissaire général joue à cette époque un rôle pivot au sein du gouvernement: les projets des ministères traitant de l'activité économique du pays doivent lui être communiqués. Il peut diligenter toute enquête qu'il juge utile auprès des administrations et a autorité sur celle de l'Economie nationale. Un rôle de concertation avec les «organismes professionnels ouvriers et patronaux, des industriels et des exploitants et de tous autres organismes ou personnalités qu'il estime opportun de consulter» lui est attribué » (Carayon, 2006, p.39).

Dans le rapport Martre, « des propositions d'action relatives à la mise en oeuvre d'une "politique nationale d'intelligence économique" se trouvent pour la première fois finalisées et présentées comme une "troisième voie" pour la politique industrielle » (Masson, 2001, p.183). Martre notait que l'intelligence économique était, contrairement aux apparences ancienne en France, et indissociable de la relation entre sphère privée et sphère publique. « Ce qui étonne les hommes d'affaires étrangers à propos de la France, est la relative proximité qu'ont les entreprises et les pouvoirs publics (entreprises publiques, monopoles d'État, circulation des élites). » (Martre, 1994, p.48).

Dans sa définition de l'intelligence économique, il soulignait que l'intelligence économique devait avoir lieu à tous les niveaux : « La notion d'intelligence économique implique le dépassement des actions partielles désignées par les vocables de documentation, de veille [...], de protection du patrimoine concurrentiel, d'influence [...]. Ce dépassement résulte de l'intention stratégique et tactique, qui doit présider au pilotage des actions partielles et au succès des actions concernées, ainsi que de l'interaction entre tous les niveaux de l'activité, auxquels s'exerce la fonction d'intelligence économique: depuis la base (interne à l'entreprise) en passant par des niveaux intermédiaires (interprofessionnels, locaux) jusqu'aux niveaux nationaux (stratégies concertées entre différents centres de décision), transnationaux (groupes multi-nationaux) ou internationaux (stratégie d'influence des Etats-Nations) » (Martre, 1994, p.12). Si l'entreprise fait partie des niveaux auxquels s'exerce l'intelligence économique, Harbulot et Baumard (1997) soulignent que la question est d'abord de nature géoéconomique: « L'entreprise n'est pas à l'origine de la réflexion sur l'intelligence économique. Le management offensif et défensif de l'information ouverte [...] est né de la confrontation des intérêts de puissance qui jalonne les grandes étapes de la mondialisation des échanges [...]. Contrairement aux idées reçues, les premiers écrits sur le rôle offensif de l'information ouverte dans un enjeu économique ne sont pas le fruit d'une réflexion académique sur la démarche productive et concurrentielle de l'entreprise. Ils sont le résultat de travaux très précis sur les enjeux non militaires des Etats-Nations » (p.2).

Cette préoccupation va encore plus loin dans le rapport Carayon de 2003. Son introduction sur le concept d'intelligence économique est révélateur de l'acception nationale du concept : « L'expression d'intelligence économique n'est encore connue que d'initiés et reste singulièrement ambigu : sans doute parce qu'elle est trop souvent comprise dans son acception anglo-saxonne alors même qu'en France, et c'est bien le paradoxe, elle ne couvre le plus souvent que des méthodes classiques et éprouvées de veille concurrentielle. Voilà l'échec majeur des Français : s'être focalisés sur les moyens et avoir occulté les fins... » (Carayon, 2003, p.7). Dans sa définition, Carayon sous-entend que l'acception anglo-saxonne est, de fait, une acception nationale de l'intelligence économique. Dans son rapport, tout comme le rapport Martre d'ailleurs, Carayon compare les « systèmes nationaux d'intelligence

économique » de différents pays : Allemagne, Japon, Etats-Unis. En effet, la tendance française est de penser, comme Bulinge, que « l'intelligence économique s'inscrit dans un contexte culturel qui influence directement, non seulement le champ sémantique mais également la pratique « nationale » de l'intelligence économique (Diallo & Bulinge, 2006, p.4). Mais la pensée française va encore plus loin. La culture nationale de l'intelligence économique est finalement représentée par le modèle que constitue l'Etat. Pour Péguiron (2006, p.35) « Situé au cœur du système d'intelligence économique, l'Etat doit jouer un rôle incitatif puissant dans ce domaine ». Selon Gorla, le caractère national de l'intelligence économique en France est lié à la culture de l'Etat en France. Dans sa présentation des bases historiques de l'intelligence économique, le rapport Martre (1994) soulignait déjà que la culture de la centralisation de l'Etat était fondatrice de la spécificité française de l'intelligence économique : « L'État a joué un rôle central dans le modelage de la perception de l'information en France. Dès le XVIIe siècle, l'oeuvre législative de Jean-Baptiste Colbert introduit en France le principe de recensement et l'idée de contrôle social lié à une connaissance systématique et centralisée, se rapprochant des formes que cette démarche connaîtra ensuite » (Martre, 1994, p.48). L'avis du Conseil économique et social faisant suite au rapport Mongereau de 2006 souligne lui aussi l'importance du rôle de l'Etat « Les entreprises peuvent et doivent par elles-mêmes impulser un certain nombre d'actions. Pour autant, dans ce domaine, l'aide de l'État peut être déterminante, ainsi que le montrent les expériences menées dans des États qui peuvent être considérés comme précurseurs. Il ne s'agit pas nécessairement de créer des dépenses nouvelles mais d'abord de rendre plus efficaces les moyens consacrés au développement et à l'intelligence économiques, y compris par redéploiement et en contractualisant avec les bénéficiaires. L'État doit initier, impulser mais aussi laisser se développer les initiatives privées. De plus, il doit s'appliquer à lui-même une politique d'intelligence économique, en cherchant notamment à s'inspirer des bonnes pratiques parfois en vigueur dans d'autres pays et particulièrement chez nos voisins européens » (p.I-10). Cet avis va dans le sens des propositions du rapport Carayon de 2003, qui a institué la première notion de politique publique d'intelligence économique. « L'intelligence économique devrait être une vraie et grande politique publique de l'État à l'instar de ce que sont les politiques de santé, d'environnement ou de fiscalité » (Carayon, 2003, p.11). Si le rapport Carayon de 2003 a posé clairement la question d'une politique publique d'intelligence économique, cela ne signifie pas pour autant que la politique française d'intelligence économique soit née à partir de 2003. Masson (2001) définit en s'appuyant sur Mény et Thoenig (1989) une politique publique comme un programme d'action d'une autorité publique, programme qui est reconstruit à posteriori par l'analyse de celui qui étudie cette politique. Masson montre la construction successive de la politique française d'intelligence économique (à partir de la réflexion sur l'industrialisation et l'informatisation du pays) à partir des années 50. Il est à noter que depuis 2003, l'expression de « politique publique d'intelligence économique » apparaît de plus en plus souvent dans les médias, dénotant une institutionnalisation de plus en plus forte du concept dans son sens politique. Une circulaire de 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie offre une définition précise de « la politique publique d'intelligence économique » : « L'intelligence économique est le dispositif par lequel tout acteur économique assure la maîtrise et la protection de l'information qui est essentielle pour ses activités. Ce dispositif a deux dimensions, l'une offensive et l'autre défensive. D'un côté, il s'agit de rechercher, traiter et exploiter l'information utile. De l'autre, il s'agit de la protéger, dans un environnement concurrentiel.

La politique publique d'intelligence économique est destinée à la fois à accompagner les entreprises et à répondre aux besoins propres de l'Etat.

1.1.1. Les entreprises sont confrontées à deux risques principaux à l'égard de l'information et

du patrimoine immatériel. D'une part, la surabondance de l'information en rend l'accès difficile ; d'autre part, la captation des savoirs est une réalité de la concurrence internationale. Les entreprises doivent disposer de l'information stratégique utile qui leur assure un avantage comparatif ainsi que de la capacité à la protéger et, d'une façon générale, des moyens de défendre leur patrimoine immatériel. Dans une relation partenariale, l'Etat les accompagne dans cette démarche en leur facilitant l'accès à l'information, aux savoirs, aux technologies et aux marchés, en les soutenant dans leur développement international et en les aidant à se prémunir contre les pratiques déloyales. Conçue comme un instrument de compétitivité et de maîtrise des risques, la politique d'intelligence économique est un facteur de soutien à l'innovation, qu'elle s'efforce par ailleurs de protéger des risques de prédation. Une attention particulière est accordée aux petites et moyennes entreprises dont les moyens humains et techniques sont limités mais qui sont un puissant moteur de création d'emplois et une source essentielle de développement technologique. La politique d'intelligence économique repose sur l'échange et la coopération entre les administrations, les entreprises, les associations et syndicats professionnels et interprofessionnels, les organismes consulaires, les établissements de recherche, d'enseignement et de formation. Elle est le résultat d'un effort collectif, associant les secteurs public et privé.

1.1.2. L'Etat doit, en ce qui le concerne, anticiper les mutations, identifier les développements qui sont essentiels à l'indépendance économique et technologique du pays et assurer la défense des actifs et activités de nature stratégique, tant publics que privés.

1.1.3. La politique publique d'intelligence économique vise également à développer des stratégies d'influence en vue de faire valoir les positions de la France et de ses acteurs dans la production de normes - juridiques, techniques, etc. - aux niveaux européen et international et, in fine, de promouvoir les intérêts économiques de notre pays et de nos entreprises » (JOFR n°108, 2007, article 1, 1.1.).

3.2.2. Problèmes du concept : le mélange des genres

Ces approches du concept l'ont rendu très flou. Il comprend à la fois les méthodes d'intelligence concurrentielle, de contre-intelligence, de lobbying, et cela à la fois dans les entreprises et au niveau étatique. En effet, la définition du concept est si complexe qu'une partie importante du travail des chercheurs est d'essayer d'analyser le concept lui-même. Masson (2000) parle d'un « flou conceptuel et linguistique rédhibitoire » qui a empêché le concept d'être utilisé par la Commission Européenne. En effet, après 1994, les Français ont employé le terme dans les documents de l'Union européenne, mais, une fois traduit en anglais, le terme « economic intelligence » faisait référence aux activités des services de renseignement d'Etat, alors que l'intelligence économique au sens français était seulement de parler des organismes étatiques susceptibles d'aider les entreprises. Le problème venait aussi du vocabulaire militaire employé dans les différents rapports, et qui pouvait conduire à mélanger les genres et à penser que la définition française de l'intelligence économique était effectivement celle de « renseignement économique d'Etat », alors que ce n'était pas le cas¹⁸. Par ailleurs, alors que le terme de « renseignement » en français désigne une information répondant à un besoin et objectif précis, son utilisation courante pour désigner les services de renseignement d'Etat faisait qu'il était facile pour le grand public d'associer aussi les méthodes de renseignement utilisées dans l'intelligence économique avec celles de

¹⁸ Cela a engendré une confusion et une image négative de l'intelligence économique auprès des entreprises françaises (Bloch, 1996).

l'espionnage, et ceci d'autant plus que les médias vendaient le concept sous cette forme¹⁹. Mais s'il ne faut pas confondre les méthodes de renseignement utilisées dans l'intelligence économique avec celles de l'espionnage, la méthodologie de l'intelligence économique est issue de la méthodologie du renseignement utilisées à la fois par les militaires, les journalistes d'investigation et les enquêteurs (policiers, magistrats, enquêteurs privés, etc.). Ainsi, analyse Moinet (2010), l'intelligence économique est le noeud de rencontre entre des hommes et des méthodes appartenant à trois modèles stratégiques²⁰ que sont le modèle militaire, le modèle diplomatique et le modèle policier, une rencontre en particulier incarnée par Christian Harbulot, qui a fondé l'École de guerre économique, une formation en intelligence économique basée sur la pratique, dès 1987, et a proposé avec Philippe Baumard au Commissariat au Plan la création groupe « Intelligence économique et stratégie des entreprises » à l'origine du rapport Martre, que Philippe Clerc (alors chargé de mission dans le service de Jean-Louis Levet) présidait avec Henri Martre, et auquel appartenaient aussi les précurseurs de l'intelligence économique en France, dont Jean-Louis Levet, chef du service du développement technologique et industriel au Commissariat général du Plan, en réalité à l'origine du groupe, mais qu'il n'a pas souhaité présider (cf. Masson, 2001). « Dans la dynamique d'intelligence économique française, les trois modèles vont finalement se partager les rôles : au modèle militaire l'influence méthodologique (cycle du renseignement) et médiatique (...), au modèle policier la présence territoriale (sécurité économique) et la problématique des agences privées de renseignement et au modèle diplomatique (affaires étrangères mais aussi relations économiques extérieures) un rôle d'appui grandissant » (Moinet, 2010, p.61).

Très tôt en effet, l'intelligence économique est liée à la situation mondiale globale, et à l'impression que les formes de guerre sont en train de changer. Par exemple, le MEDEF, qui représente les grands patrons des entreprises françaises, écrit : « La discipline a pris son essor avec la fin du bipolarisme au début des années quatre-vingt-dix. Depuis ce changement de contexte historique, l'affrontement des deux grands blocs a laissé place à une compétition économique prenant parfois des allures de guerre économique. La globalisation des marchés, l'accélération des mutations technologiques dues en particulier aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont bouleversé le paysage économique de nos entreprises » (MEDEF, 2006, p.6). De plus, certains consultants écrivent des ouvrages avec un vocabulaire clairement militaire, par exemple Fonvielle (2002): « De la guerre...économique ».

¹⁹ Cf. par exemple le titre de l'entretien de Paul Burel avec Olivier Buquen, paru dans le journal Ouest-France : « La guerre du renseignement économique fait rage » (Burel, 2010). D'ailleurs Olivier Buquen répond « Je préfère le mot information à celui de renseignement, parfois trop connoté » (Burel, 2010). De plus, dans les écrits parus sur l'intelligence économique, l'utilisation du terme « renseignement » s'effectue parfois dans les deux sens en même temps, ce qui n'en facilite pas la compréhension (cf. par exemple le chapitre 1 de l'ouvrage de Besson & Possin, 2001, ou encore le rapport de travail du HRIE de 2004 placé en annexe de l'ouvrage de Moinet, 2010). Breillat (2010) souligne, en plus de l'amalgame fait dans les médias entre espionnage et intelligence économique 2 points qui peuvent entretenir la confusion. Tout d'abord, l'insistance permanente des acteurs de l'intelligence économique sur cette différence entre l'intelligence économique et l'espionnage peut conduire à l'effet inverse à celui recherché, c'est-à-dire une plus grande méfiance du public qui trouve ces récurrences et instances suspectes. Enfin, la confusion est entretenue par le fait que les activités des services de renseignement d'Etat ne sont pas toujours celles de l'espionnage, au sens de renseignement acquis par des moyens illégaux. En fait, cette question était déjà abordée par le rapport Martre en 1994, mais pour le terme d' « intelligence économique », car à l'époque, c'était le terme de « veille » qui était préféré par les entreprises : « On ne voulait pas, en France, utiliser le terme "renseignement" à cause de ses connotations policières ou militaires, ni le terme "intelligence", car, si dans la culture française, il exprime uniquement la capacité de comprendre, dans les pays anglo-saxons, il fait référence aussi à la notion d'espionnage. Dès lors, les entreprises françaises ont choisi d'utiliser le terme "veille" pour décrire leur ingénierie stratégique de l'information. Or, le mot "veille" et la terminologie qui lui est associée ne suggèrent pas une attitude suffisamment dynamique » (Martre, 1994, pp.53-54).

²⁰ Selon Gorla (2006), les définitions du concept d'intelligence économique viendraient de trois autres courants : le renseignement militaire, l'approche économique, et l'approche éthique.

On parle donc de guerre économique, et le vocabulaire militaire se multiplie dans les ouvrages et les rapports. Le terme de « contre-intelligence » pour parler de la protection du patrimoine de l'entreprise montre le lien fait avec le domaine du renseignement militaire. Même si les écrits d'Harbulot utilisent moins le vocabulaire militaire après sa rencontre avec Baumard (Masson, 2001), le terme de guerre économique reste très prégnant chez lui. Le rapport Carayon est aussi révélateur et met l'accent sur l'idée de sécurité économique. Un des chapitres du rapport est d'ailleurs consacré à ce sujet. Dans le cadre de la « guerre économique » dont parle Carayon, l'intelligence économique est en France une sorte de patriotisme économique qui doit servir à assurer les capacités stratégiques du pays. « L'intelligence économique devrait être une vraie et grande politique publique de l'Etat à l'instar de ce que sont les politiques de santé, d'environnement ou de fiscalité. (...) L'intelligence économique est un patriotisme économique. (...) Que notre tropisme soit notre région, notre pays ou l'Europe, c'est pourtant ce patriotisme économique qui sera le garant de notre cohésion sociale. (...) Le patriotisme économique n'est pas une idéologie, pas plus que l'intelligence économique n'est un concept : c'est une politique sociale. » (Carayon, 2003, p.11). Cependant, ce n'est pas parce que le député Carayon défend l'idée d'un patriotisme économique qu'il associe l'intelligence économique au renseignement militaire. En 2006, dans son rapport au Parlement, « A armes égales », Carayon analyse l'erreur qui a été, selon lui, de rattacher le Haut responsable à l'intelligence économique au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN). « Le SGDN ne peut en effet pas être le cadre d'une politique d'intelligence économique efficace » (Carayon, 2006, p.63). De part sa situation, le SGDN n'était pas le lieu idéal pour un dialogue ouvert. De plus, la position du HRIE à l'intérieur du SGDN conduisait les gens à associer intelligence économique et activités de défense (Carayon, 2006). Tout cela avait tendance à entretenir la méfiance du grand public et des entreprises vis-à-vis de l'intelligence économique. Olivier Buquen, nommé au poste de DIIE le 1^{er} octobre 2009, note comme l'avait fait le rapport Carayon 2006 que le positionnement du HRIE au sein du SGDN avait une connotation trop « militaire » (Lemaire, 2010, p.1) et que pour sa part, il souhaite « promouvoir une intelligence économique proche des besoins réels des entreprises » (CFO-news, 2009).

3.2.3. Un retour à l'économique

En effet, c'est bien la question économique qui est en jeu, et la compétitivité des entreprises. La réflexion sur l'intelligence économique est en France indissociable de celle sur la compétitivité nationale. En 1992, le groupe du Commissariat au Plan en charge de réfléchir sur la compétitivité française publie ses travaux²¹ et y fait apparaître le terme d'intelligence économique (Masson, 2001). Ces travaux s'appuient sur une étude de Taddéi et Coriat²² qui défend un nouveau partenariat entre acteurs publics et privés pour une plus grande compétitivité de la France, et même de l'Europe : « Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans *"l'accompagnement, l'impulsion et l'anticipation des stratégies industrielles"*, et cela compte tenu de l'imperfection et des défaillances du marché ainsi que du poids des stratégies privées et publiques sur la réorganisation industrielle des Etats. (...) Ils considèrent également que le terme "politique industrielle", tabou aux Etats-Unis, se justifie : *"[...] il n'y a guère d'inconvénients à continuer à parler de politique industrielle, pourvu qu'on convienne de partir des stratégies d'entreprises. Il s'agit alors pour nous de construire des avantages*

²¹ Gandois, J. (1992). *France, le choix de la performance globale*. Commissariat général du Plan, Paris : La Documentation française.

²² Taddéi, D. & Coriat, B. (1993). *Made in France, l'industrie française dans la compétition mondiale*. Paris : Livre de Poche, cités et commentés par Masson (2001).

compétitifs pour ces dernières". Contrairement au passé, cette nouvelle "*stratégie de compétitivité*" de la France doit s'effectuer, en complète symbiose avec les partenaires européens, participant ainsi à l'émergence d'une "*politique industrielle commune*" » (Masson, 2001, pp.175-176). Comme l'explique Buquen, « la politique d'intelligence économique française est l'un des éléments de la politique économique française. Elle partage donc les mêmes objectifs, c'est-à-dire la préservation de l'emploi et de la compétitivité des entreprises » (Esposito et al., 2010). Knauf (2010) considère l'intelligence économique sous l'angle de la politique économique: « L'intelligence économique est une fonction stratégique, dont l'objet est la maîtrise de l'information, et qui a pour finalité la compétitivité et la sécurité de l'économie et des entreprises, dans le cadre d'une politique publique de compétitivité internationale assurant le développement industriel et la préservation des intérêts stratégiques nationaux » (p. 61). Comme le souligne Masson (2001), le concept d'intelligence économique est la manifestation d'une prise de conscience de la politique française pour une meilleure convergence entre les acteurs des sphères publique et privée, pour des politiques d'appui aux initiatives des acteurs. L'insistance sur l'importance de cette convergence se manifeste dans le rapport Martre de 1994, et est de nouveau rappelée dans les rapports Carayon de 2003 et de 2006. Dans ce cadre, les ministères en charge de l'économie, des finances et de l'industrie jouent un rôle primordial. « Le Minéfi [Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie] dispose d'une responsabilité essentielle dans la mise en oeuvre de la politique publique d'intelligence économique. Il joue un rôle clé dans l'appui aux entreprises, tant en ce qui concerne le financement que l'aide à l'innovation, l'accompagnement dans le déploiement international, la défense de la propriété intellectuelle, la normalisation, le recensement et la diffusion des outils de veille, la sécurité informatique et la diffusion des échanges sur internet et toute autre action visant à favoriser le développement des entreprises » (JORF n°108, 2007). Cette tendance à replacer l'intelligence économique dans la sphère économique tout promouvant la convergence entre les acteurs publics et privés se concrétise par la nomination du délégué interministériel à l'intelligence économique (DIIE) placé auprès du secrétariat général en charge de l'économie en 2009, mais aussi, dès 2006, la création du service de coordination à l'intelligence économique (SCIE) aux Ministères de l'économie et du budget²³, Les missions de ce service sont : (1) sensibiliser et former les chefs d'entreprise à la démarche d'intelligence économique ; (2) assurer la protection d'actifs stratégiques pour l'économie nationale ; et (3) constituer une capacité de veille stratégique.

Le repositionnement clair de la politique publique d'intelligence économique au sein de la sphère économique permet une meilleure articulation entre les sphères publique et privée. Cette articulation est une question essentielle (Bruté de Rémur, 2006). L'avis du Conseil économique et social faisant suite au rapport Mongereau de 2006 permet de mieux comprendre l'articulation entre public et privé dans la mise en place de la politique publique d'intelligence économique. « La démarche adoptée dans le présent avis est donc de partir de l'existant dans les entreprises et, à la lumière des difficultés qu'elles rencontrent, de mettre en exergue le rôle de l'État qui, parmi d'autres acteurs, doit impulser et faciliter la mise en oeuvre de stratégies d'intelligence économique en leur sein » (p.I-5). Il effectue des propositions à la fois pour les entreprises et pour les « facilitateurs » qui doivent les appuyer. Concernant les entreprises, il s'agit pour les acteurs publics de (1) les sensibiliser, (2), les former, (3) les aider dans l'organisation d'activités d'intelligence économique, (4) les aider à

²³ La convergence des actions est particulièrement visible au niveau régional. Une circulaire de 2005 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire confiant aux préfets de région le soin d'organiser l'intelligence économique dans leur région, en mettant un comité de pilotage régional de l'intelligence économique qui associe les différents acteurs de l'Etat, mais aussi des chercheurs et universitaires, des chefs d'entreprise et des représentants des chambres consulaires régionales (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de l'agriculture).

anticiper les évolutions sociétales et (5) réfléchir au brevetage des innovations. Concernant les facilitateurs des activités d'intelligence économique, il s'agit de mieux rationaliser et coordonner leur travail (qu'il s'agisse de formation continue, de financement, etc.) afin de mieux répondre aux besoins des PME. Le Conseil économique et social encourage également les actions locales. Il recommande également à l'Etat un certain nombre d'actions : (1) associer davantage les acteurs économiques à la préparation des négociations internationales ; (2) pratiquer la prospective ; (3) appuyer le développement international des entreprises ; (4) poursuivre le déploiement territorial ; (5) comprendre les besoins des entreprises ; (6) défendre les intérêts économiques nationaux ; et (6) définir une stratégie. Le Conseil économique et social effectue également des recommandations pour le niveau européen²⁴ : (1) se donner les moyens financiers ; (2) mettre en oeuvre une politique industrielle européenne ; (3) mettre en place un espace européen de justice ; (4) proposer une « Small Business Administration » européenne²⁵.

3.2.4. L'évolution lente de la politique publique d'intelligence économique

Enfin, y a-t-il une véritable évolution de la politique publique de l'intelligence économique ? Le passage suivant, extrait de la thèse d'Hélène Masson, montre que les réflexions actuelles sont dans la continuité de ce que Christian Harbulot et Philippe Baumard avaient proposé dès les années 90 : « Dans le cadre de la préparation du XIème plan (1993-1997), Jean-Louis Levet propose au Commissaire au Plan606 deux sujets centrés sur la compétitivité: l'un sur la création d'emplois, le second sur l'innovation. Lors de la préparation des thématiques de réflexion des futurs groupes, Christian Harbulot et Philippe Baumard parviennent à convaincre Jean-Louis Levet de proposer au Commissaire au Plan la création d'un groupe de réflexion sur le thème de l'"intelligence économique". Ce dernier aurait pour mission de renouveler l'approche économique du Rapport de René Mayer sur le lien information/compétitivité. Sa création répondrait également à l'une des propositions faites du même rapport concernant l'ouverture de futures recherches sur l'information en tant qu' "arme de domination" d'un Etat sur un autre. Les responsables du Plan acceptent de rencontrer Stevan Dedijer607 en février 1992, introduit par Philippe Baumard. Christian Harbulot et Philippe Baumard rédigent un document de travail sur les thèmes à aborder: réfléchir à la façon d'encourager l'"intelligence économique" au niveau des entreprises; étudier les systèmes d'intelligence économique étrangers, développer des "savoirs écrits" sur l'"intelligence économique"; élaborer des contenus pédagogiques à destination de l'enseignement supérieur et encourager le partage d'expérience entre opérationnels; enfin lancer une "réflexion nationale et prospective" passant par le recensement d'une "communauté étatique de l'intelligence économique" au sein des administrations, par des mesures gouvernementales, par le développement de la "fonction intelligence économique" dans les organisations françaises, et par l'encouragement d'études prospectives » (Masson, 2001, pp.157-158). Comme Masson l'avait déjà montré en 2001, l'évolution des prises de conscience et de la mise en place des dispositifs politiques suivant ces prises de conscience s'effectuent

²⁴ Bien que nous ne développions pas le sujet ici, il faut penser la politique française dans son articulation avec la politique européenne. La plupart des rapports abordent la question de la politique industrielle européenne dans un contexte de société de l'information et de la connaissance, et effectuent des recommandations au niveau européen.

²⁵ Cependant, comme le note Leonetti (2008), alors qu'en 2000 « l'Union s'[était] (...) fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000), l'Europe n'est pas encore arrivée à ce résultat et impose même à ses propres entreprises des contraintes qu'elle n'impose pas aux autres pays, jouant contre sa propre compétitivité.

lentement. Finalement, le changement majeur est surtout constitué par l'institutionnalisation plus importante de l'intelligence économique au sens politique, marqué à la fois par l'utilisation du terme de « politique publique d'intelligence économique » dans les textes législatifs, les médias, et par la création des différentes fonctions ministérielles ou interministérielles s'y rattachant. Bien que la politique publique d'intelligence économique française se soit progressivement construite autour de la prise de conscience de l'importance de la convergence des actions entre les acteurs publics et privés, cette convergence n'est pas encore réalisée au niveau national, et plusieurs acteurs, dont le président de la FéPIE, parlent du fossé qui existe encore entre les acteurs des deux sphères. La question qui se pose est celle de la logique des entreprises, qui est différente de celle des Etats (Breillat, 2010), et d'ailleurs plus largement de la question du rapport entre compétitivité des entreprises et compétitivité nationale dans une économie de plus en plus mondialisée, où la « nationalité » de nombreuses entreprises n'est plus évidente. En revanche, à un niveau politique et géographique moindre, la convergence entre les intérêts des différents acteurs peut conduire à une logique plus facilement consistante. C'est pourquoi Carayon propose de « définir l'intelligence économique comme une priorité nationale dotée d'une articulation territoriale » (Carayon, 2003, p.97). On y retrouve la spécificité française de la forte présence de l'Etat : « L'accompagnement de l'Etat est une des particularités du modèle français. En initiant une politique publique de grande envergure, il a favorisé le développement des infrastructures, la conduite des partenariats en étroite collaboration avec les Régions et a fait de la capacité d'innovation, le facteur clef de réussite de la compétitivité industrielle. Celle-ci se concrétise par la création de « pôles de compétitivité » et par le développement de l'intelligence territoriale (ou intelligence économique en région) » (Kislin, 2007, p.48)

3.3. Pôles de compétitivité et intelligence territoriale

3.3.1. Intelligence économique et territoires

Bien que les questionnements autour de la politique publique d'intelligence économique prennent en compte la dimension européenne, supérieure à la dimension nationale, le développement de l'intelligence économique s'effectue d'abord au service du développement territorial local²⁶. Ainsi, le développement conceptuel le plus avancé de l'approche économique de l'intelligence économique est le concept d'intelligence économique territoriale. L'idée apparaît en France à la fin des années 90, et est officialisée dans le dernier chapitre du rapport Carayon en 2003: « Intelligence économique et territoires ». Selon le rapport, l'intelligence territoriale doit permettre de relier les acteurs publics et privés (notamment les PME innovantes) autour d'une politique commune. « La promotion de leurs intérêts [des territoires] apparaît directement liée à leur capacité à s'organiser en réseaux, en adoptant une démarche qui repose sur l'articulation et la mise en oeuvre d'une politique d'intelligence économique par la compétitivité-attractivité, l'influence, la sécurité et la formation » (Carayon, 2003, p.87). Suite au rapport Carayon, le ministère de l'intérieur met en place un dispositif d'intelligence économique dans des régions pilotes, avant de l'étendre à toutes les régions en 2005. Ce sont les préfets de régions qui sont en charge d'appliquer cette politique. En effet, « l'intelligence économique constitue l'un des volets de la politique de l'Etat en matière de développement économique régional. (...) Les services déconcentrés du Minéfi [Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie] sont partie intégrante du dispositif

²⁶ L'Etat a engagé un processus de décentralisation (c'est-à-dire de « confier l'exercice de certaines attributions administratives à des autorités locales élues par les citoyens » (Leonetti, 2008, par. 381)) depuis les années 80.

d'intelligence économique territoriale mis en place par les préfets de région. » (JOFR n°108, 2007). « Même si les nouvelles formes de l'économie contemporaine privilégient la dématérialisation des échanges et les stratégies globales, ces informations correspondent à des réalités ancrées dans les territoires. Ce sont des compétences, des savoirs-faires, des entreprises et des dynamiques locales qu'il faut identifier, protéger et promouvoir. La politique nationale d'intelligence économique comporte donc un volet territorial substantiel (...). La dimension territoriale de l'intelligence économique (...) ne vient pas s'ajouter aux dispositifs existants, comme les observatoires régionaux des mutations économiques ou les pôles de compétitivité. Elle a pour objectif de mettre en cohérence ces démarches et de les articuler afin de les rendre plus efficaces » (Circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 2005). Les préfets doivent mettre en place un comité de pilotage régional de l'intelligence économique qui fixe les orientations de la région en intelligence économique, selon 4 volets : la sécurité économique, la gestion de l'information, la formation et le soutien aux PME technologiques innovantes. Les CRIE, les coordinateurs régionaux d'intelligence économique qui dépendent du SCIE, jouent un rôle essentiel dans le dispositif. Ils travaillent en coordination avec leurs collègues du ministère de l'intérieur, et sont recrutés selon leur connaissance du monde industriel et de leur région. « Le CRIE doit avoir une connaissance précise des entreprises de sa région et particulièrement des entreprises considérées comme sensibles du fait du caractère stratégique de leur activité. Il établit, pour ce faire, dans le cadre du plan régional d'intelligence économique défini par le préfet de région » (JOFR n°108, 2007). L'action du CRIE a deux cibles prioritaires : les petites et moyennes entreprises et les pôles de compétitivité. Le soutien aux PME et PMI dans le cadre de l'intelligence économique territoriale était une des propositions du rapport Carayon de 2003, qui soulignait que le tissu économique français était principalement constitué de PME et PMI. Dans le second cas, le travail est celui d'un accompagnement continu. « Le CRIE veille à établir un partenariat avec les structures de gouvernance des pôles de compétitivité de sa région afin que l'intelligence économique soit au coeur de leur dispositif » (JOFR n°108, 2007). L'intelligence économique territoriale est donc avant tout une démarche, celle de la mise en réseau des acteurs, de leurs actions, de leurs informations, projets et représentations. L'on notera que cette nouvelle organisation réticulaire n'est pas propre à l'intelligence territoriale, mais correspond à un mode courant d'organisation sociale que l'on retrouve à des niveaux micro et macro de la société actuelle.

Au centre de l'intelligence territoriale se trouve la notion de territoire. On constate un fossé entre la réalité humaine et la conception politique du territoire. Le rapport Carayon de 2003 décrit les territoires comme « le creuset d'activités économiques juxtaposant savoir-faire traditionnels et technologies avancées » (p.87), mais propose de « retenir la région comme territoire de référence et de mise en oeuvre de l'intelligence économique territoriale » (p.97). Ainsi, bien qu'il associe la politique d'intelligence économique territoriale à « un espace et des hommes » (p.87), le découpage retenu par le rapport Carayon est toujours celui de l'Etat, qui ne correspond pas toujours au découpage réel justement construit par les interactions humaines sur l'espace. La politique intérieure française a cependant progressivement reconnu l'importance des aspects humains et culturels dans le découpage non plus seulement politique ou géographique, mais aussi symbolique de l'espace. Ainsi les lois d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) en 1995, reconnaissent l'existence de « *pays* » au niveau rural. « La loi considère comme *pays*, un espace de regroupement auquel se réfèrent des communes, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement. L'échelon *pays* est un nouveau niveau de concertation axé sur le projet et non sur le découpage géographique. (...) 300 *pays* en 1995 puis 600 *pays* en 2004 sont ainsi repérés en France comme répondant aux aspirations du citoyen. Le concept

politique du territoire est imposé, le *pays* est constaté » (Herbaux, 2007, pp.95-97). Le succès du terme de « pays », et son retour dans le vocabulaire politique après en avoir été banni, est dû, selon Bourret et Lacour (2007), au fait notamment que le « pays » ne correspond pas à un découpage artificiel de l'espace, mais est un produit de l'histoire et de la géographie à dimension humaine. Cette remarque vaut en fait non seulement pour le « pays », mais pour tout territoire, puisque le territoire est un « construit social permanent (...) apparenté à un système dynamique complexe » (Leloup, Moyart & Pecqueur, 2005, p.326). Les auteurs soulignent l'intérêt de dépasser une conception unique du territoire et de la concevoir selon l'approche systémique. « Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement. Dans ce contexte, les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politico administratif (aspect politique) ou comme un fragment d'un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu d'intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d'interdépendances entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun. Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs mais aussi sur la dynamique commune qui les rassemble, le construit — les actions — qui résultent de ces relations, voire les règles, normes et principes acceptés et mis en oeuvre ensemble » (Leloup, Moyart & Pecqueur, 2005, p.326). Ainsi, tout territoire est un construit à plusieurs échelles, et ces échelles ne peuvent être appréhendées qu'à travers une approche pluri-disciplinaire²⁷. « Le croisement de données humaines et environnementales a contribué à démontrer que le territoire n'est pas seulement un espace naturel plus ou moins contraignant et un héritage historique, mais plus fondamentalement la construction d'une communauté. Croiser des données à différentes échelles spatiales et temporelles permet aux différentes sciences de l'homme de décrire la structure des territoires et les phases de structuration du territoire, parce que les dynamiques territoriales ne peuvent pas se comprendre de manière segmentée, mais nécessitent une approche intégrée forcément pluri-disciplinaire » (Girardot, 2004, p.7). Le chercheur doit également prendre en compte l'évolution temporelle du territoire. « Le territoire évolue dans le temps et son ancrage spatial peut alors subir des expansions ou des contractions, modifiant ainsi l'organisation spatiale du système territoire » (Signoret & Moine, 2008, p.3)²⁸.

3.3.2. Pôles de compétitivité et intelligence économique

²⁷ Cf. aussi Pecqueur (2009) qui montre la notion de territoire, « épuisée » par l'approche géographique, est renouvelée par l'approche économique, ainsi que l'article de Claval (2008), qui résume ainsi les phases de l'intérêt pluri-disciplinaire pour les territoires : « Trois phases se distinguent dans la réflexion sur l'espace et le territoire 1- Du début du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres, le domaine n'est abordé que par trois disciplines, la théorie économique spatiale, la théorie de l'échange international et la géographie économique première manière. Elles n'ont pas de rapports entre elles. 2- De 1930 à 1970, le développement inégal conduit la plupart des sciences sociales à s'intéresser aux problèmes d'organisation de l'espace. La fondation de la science régionale, la prise en compte des mécanismes macro-économiques, la curiosité nouvelle pour les économies d'échelle et externes rapprochent l'économie, la géographie économique (deuxième manière) et l'aménagement. 3- Depuis 1970, la faillite des recettes proposées dans les années 1950 ou 1960 conduit à un changement profond de perspective : l'accent est mis sur le développement par le bas, sur le rôle des localisations en grappe et sur l'économie de la connaissance ».

²⁸ Notons que Signoret et Moine, géographes, rattachent la suite de leur définition au courant systémique dont nous avons plusieurs fois mentionné : « Il [le territoire] est fidèle à la théorie unifiée de l'auto-éco-organisation et de la dynamique des systèmes complexes ouverts, en référence à des auteurs tels que Joël de Rosnay, Edgar Morin et Jean-Louis Le Moigne pour ne citer que ceux-ci » (p.3).

Le développement des pôles de compétitivité par le ministère des finances et de l'industrie montre les applications concrètes de ces nouvelles approches de l'économie régionale en France et plus largement en Europe. L'analyse industrielle locale revient au goût du jour après avoir été abandonnée pendant des décennies et se combine avec une approche locale de l'innovation (Courlet, Pecqueur & Soulage, 1993). Les chercheurs italiens sont les précurseurs de cette tendance, en s'intéressant, à la fin des années 70 et dans les années 80, aux mécanismes endogènes de développement de certaines régions italiennes et en remettant au goût du jour les réflexions de l'économiste américain Marshall sur les districts industriels. Loin de s'en tenir aux seuls facteurs économiques, les chercheurs italiens ont développé une approche socio-économique. Ces recherches, étendues ensuite à d'autres pays, permettent de développer le concept de système productif localisé (SPL) prenant en compte les dimensions propres à chaque système industriel national et local. Dans les années 80, l'économiste français Philippe Aydalot effectue ses recherches sur l'innovation dans le cadre des nouvelles dynamiques spatiales qui conduisent à la régionalisation des approches économiques, et fonde le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI). Tout comme dans les recherches sur les districts industriels, le point de vue sur le rapport entre entreprise et territoire s'inverse : il ne s'agit plus d'étudier les entreprises de manière individuelle et de comprendre l'influence qu'elles exercent éventuellement sur leur territoire, mais d'étudier comment le territoire influence les entreprises. Ainsi, « l'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux. Les comportements innovateurs dépendent essentiellement de variables définies au niveau local ou régional. En effet, le passé des territoires, leur organisation, leur capacité à générer un projet commun, le consensus qui les structure sont à la base de l'innovation » (Aydalot, 1986, cité par Matteaccioli & Tabariès, 2002). Les recherches sur les districts industriels ou technologiques accompagnent l'évolution de l'approche économique. Le courant institutionnel s'intéresse à la coordination des acteurs et des activités, en s'opposant aux approches classiques qui favorisent l'idée d'un acteur rationnel individuel. Face aux approches économiques pures (dont celle de Porter sur les clusters) se développent des approches plus socio-économiques. La notion de réseau bouscule l'habituelle dichotomie de la théorie néo-institutionnelle entre marché et hiérarchie. L'approche socio-économique de la théorie néo-institutionnelle permet de s'affranchir en partie du réductionnisme économique en introduisant des explications sociologiques et cognitives au fonctionnement réticulaire. Les recherches américaines du courant socio-économique de la théorie néo-institutionnelle influencent beaucoup les recherches françaises, même si les chercheurs français s'affranchissent plus du réductionnisme économique. « L'organisation résiliente ne doit pas être considérée comme une simple situation intermédiaire entre les deux références antérieures : le marché et la hiérarchie. Elle apparaît de plus en plus comme une forme tirant son originalité de son interaction avec des réseaux territoriaux issus de l'existence sociale et technique d'un milieu historiquement constitué » (Courlet *et al.*, 1993, p.15). Les approches françaises font partie des approches de développement endogène basé sur la valorisation des ressources locales et s'opposant aux approches de développement exogène²⁹ qui ont servi de base aux théories sur la croissance et la mondialisation, mais ont trouvé aujourd'hui leurs limites à cause de l'augmentation de la disparité des richesses qu'elles ont engendré (cf. Pecqueur, 1989 ; Aydalot, 1985). Les approches françaises ont surtout cette particularité d'être constructivistes³⁰. « L'hypothèse fondamentale sous jacente à ces approches est que le territoire est un construit social résultant d'un processus de coordination des acteurs, réunis pour résoudre un problème productif inédit et de construction de ressources territoriales qui sont activées (ou révélées) pour une dynamique renouvelée du territoire » (Lamara, 2009, par. 8). Cette approche a surtout été

²⁹ Cf. la distinction entre ces deux modèles proposée par Aydalot (1985) et par Dejardin & Fripiat (1998)

³⁰ Notons qu'elles restent cependant réductionnistes, comme la plupart des approches économiques.

développée par Colletis et Pecqueur (1993) qui considèrent que « les ressources n'apparaissent qu'au moment des combinaisons des stratégies pour résoudre un problème inédit » (p.497).

A la suite de ces recherches, l'Etat a progressivement modifié son rôle en passant d'un rôle hiérarchique externe à un rôle de facilitateur d'actions endogènes. La politique publique de compétitivité nationale a débuté dans les années 80, alors que l'évolution des rapports entre les Etats et la libéralisation croissante de l'économie incitaient ceux-ci à ne plus intervenir seulement au plan économique direct, mais à favoriser des changements structurels permettant une plus grande compétitivité des acteurs économiques, à travers des politiques industrielles notamment (Masson, 2001). Il s'agissait donc de mettre en place « un nouveau modèle productif fondé sur des coopérations de proximité » (DATAR, 2004) qui permette aux territoires et entreprises concernés d'être plus performants. Les politiques publiques suivant l'évolution de la recherche, les recherches sur les SPL dans différents pays ont permis de dégager des axes nouveaux de développement, et le nouveau modèle que constituaient les SPL a été soutenu par la DATAR³¹ à partir de 1997. En 2004, la DATAR préconise d'aller encore plus loin par la mise en place des pôles de compétitivité, qui non seulement favorisent une meilleure articulation entre industrie et innovation, mais intègrent mieux les spécificités des territoires et concourent au renouvellement de l'approche traditionnelle de l'aménagement des territoires en favorisant l'attractivité et la compétitivité de la France (DATAR, 2004, p.114).

Mis en place en 2004 par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire dans le cadre de la nouvelle politique industrielle de la France, les pôles de compétitivité sont, « sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s) »³². Le rôle de l'Etat n'est plus d'imposer, mais de définir, de susciter et de contrôler en tant qu'Etat stratège et partenaire (Pautrat & Delbecque, 2009). La politique vis-à-vis des pôles s'affiche dans ce cadre comme une politique de soutien et d'accompagnement : « Cette politique vise à susciter puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire »³³. Cette politique suit les idées déjà annoncées dans les différents rapports ayant trait à la compétitivité : (1) accroître la compétitivité de la France en favorisant l'innovation ; (2) lier l'industrie et l'innovation aux territoires ; accroître l'attractivité de la France en renforçant sa visibilité internationale ; et (4) à travers ce dispositif, favoriser la croissance et l'emploi³³. La constitution des pôles de compétitivité s'effectue à travers des appels à projets. Le premier appel a permis la mise en place, en 2005, de 67 pôles, devenus 71 pôles depuis 2007. Le nombre de pôles est toujours de 71 en 2010, répartis en pôles mondiaux, pôles à vocation mondiale et pôles nationaux. Une évaluation des pôles est conduite afin de permettre de labelliser ou délabelliser les pôles selon leur efficacité et leur performance.

Les pôles de compétitivité ayant « vocation à être les catalyseurs des démarches d'intelligence économique en région et à leur donner une dimension concrètes, autour des atouts de [la] région » (Circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 2005), leur développement s'est accompagné du développement des recherches sur l'intelligence

³¹ Créé en 1963, la DATAR, délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale est devenu la DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) de 2005 à 2009 avant de redevenir à présent la DATAR, mais signifiant à présent : délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Elle prépare et met en oeuvre les politiques nationales d'aménagement du territoire décidées par le CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire).

³² Définition et description de la politique donnée par le site du ministère en charge de l'économie et de l'industrie consacré aux pôles de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr

économique territoriale. L'intelligence économique joue un rôle essentiel dans le développement des pôles en ce qu'elle leur permet de faire émerger des actifs qui leur sont spécifiques et donc permettent une stratégie concurrentielle de différenciation (Coissard, Fonatenel & Zecri). Les pôles ne sont naturellement pas les seuls « dispositifs d'intelligence territoriale », pour reprendre l'expression de Gorla (2010). Selon lui, « les dispositifs d'intelligence territoriale (...) prennent le plus souvent la forme de pôles de compétitivité, de clusters d'entreprises, de systèmes productifs locaux ou de portails d'information³³ » (p.100).

3.3.3. L'intelligence économique territoriale : nouvelle direction de l'intelligence économique « à la française »

En France, l'intelligence territoriale est à présent au centre de la plupart des recherches en intelligence économique. Son succès semble dû à deux raisons. Premièrement, le fait que ce concept soit soutenu au niveau politique a engendré des effets très concrets, des pôles de compétitivité aux comités régionaux d'intelligence économique devant répondre aux nouveaux besoins des « territoires ». Cela signifie naturellement également le financement public de la recherche pour améliorer le fonctionnement de l'organisation des pôles ou des territoires, ainsi que de la circulation de l'information entre les différents acteurs des pôles ou des territoires. Cela est accru par le fait que la dimension territoriale et le phénomène des pôles de compétitivité prennent une importance considérable en Europe. Deuxièmement, l'intelligence territoriale est finalement la vraie déclinaison du concept systémique d'intelligence économique. Or, comme nous l'avons vu, l'approche systémique est non seulement une des spécificités françaises de la définition de l'intelligence économique, mais est aussi une approche courante des économistes et géographes travaillant sur la question des territoires³⁴. Avec l'intelligence territoriale, l'aspect systémique n'est pas flou, car il renvoie précisément à une unité géo-économique. En effet, rappellent Pautrat et Delbecq, l'intelligence territoriale est elle-même un concept hybride se situant « à l'intersection de trois problématiques : l'intelligence économique, la réforme nécessaire de l'action de l'Etat, et la redéfinition des relations entre les différents acteurs territoriaux » (p.21). L'aspect relationnel est « stratégique » pour l'intelligence territoriale (Moinet, 2009a). Par exemple, Tholoniati définit l'intelligence économique territoriale comme étant « l'élaboration de stratégies de réseaux d'acteurs dans l'objectif de créer, d'orienter et de motiver les liens tissés entre des acteurs au service d'un projet commun » (Tholoniati, 2007, p.3). Par ailleurs, l'on retrouve dans la recherche française sur l'intelligence territoriale un autre aspect privilégié par la recherche française : l'angle d'approche anthropologique et constructiviste. Ainsi, Bertacchini définit l'intelligence territoriale comme « un processus informationnel et anthropologique, régulier et continu, initié par des acteurs locaux physiquement présents et/ou distants qui s'approprient les ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet » (Bertacchini, 2004a, p.3). Pour Girardot (2009), il s'agit de retrouver l'humain et la culture : « Territorial intelligence should conciliate the post-material values with those of the industrial society culture, by supporting the territories resources development. This discipline recognizes the latter implicit qualities and uniqueness and makes

³³ Cf. Knauf (2010) qui décrit ces différents dispositifs ainsi que les acteurs qui y interviennent.

³⁴ Dans la plupart des recherches en économie et en informatique cependant, l'approche systémique utilisée est une approche réductionniste des systèmes et ne correspond pas aux approches systémiques décrites par Morin, Le Moigne, ou les auteurs en intelligence économique situés en sciences de l'information et de la communication que nous citons. Cf. Guy Massé (Massé & Thibault, 2001), Chalaye & LARGERON (2008), BOYA (2010), COISSARD (Coissard, Fontanel & Zecri, 2010) ou encore la note 10 sur Maryse Salles et Gabriel Colletis.

their use attractive for the heterogeneous glocal societies ». Ainsi, la notion de territoire est une notion liée à la construction d'une identité commune, et ne doit pas être imposée de l'extérieur. « Il n'y a pas d'échelon territorial naturel » (Dumas, 2007, p.33). Cette approche anthropologique du territoire permet d'en repérer les différences, vues comme autant de richesses. Comme le rappelle Bertacchini (2004b), non seulement les territoires diffèrent de par leurs propriétés physiques, mais aussi de par leurs « gisements » de compétences locales qu'il s'agit de repérer et de valoriser. Par ailleurs, comme elle permet de rassembler tous les acteurs au même niveau dans une logique de projet, l'intelligence territoriale permet aux chercheurs de mieux inclure les PME dans le processus d'intelligence économique.

Ce nouveau concept semble donc rassembler toutes les spécificités de la recherche française sur l'intelligence économique, et permet aux chercheurs de trouver une meilleure unité et une meilleure cohérence du concept. Leonetti (2008) insiste sur cette cohérence, qui n'est pas seulement conceptuelle, mais aussi le lieu de la convergence recherchée entre les différents acteurs: « devenue de fait, intelligence territoriale, l'intelligence économique s'affirme comme étant une culture de la réactivité, de l'adaptation, et de la découverte. Cette « compétitivité de proximité » impose de nouveaux repères, et de nouveaux réflexes méthodologiques. Au moment où l'information devient plus accessible et toujours plus informatisée, l'individu ressent un désir d'humanisation de ses rapports informationnels. En ce sens, au travers de sa dimension territoriale, l'intelligence économique développe une véritable culture de solidarité. Les territoires deviennent le théâtre de la mutualisation des hommes et des connaissances. Au niveau de l'entreprise, il s'agit de développer un modèle systémique permettant de mieux connaître les besoins économiques locaux. Au final, les sphères publiques et privées amorcent un processus de rapprochement, en vue de partager leurs connaissances et de mettre en commun leurs compétences » (par. 373). Ainsi, la question de l'intelligence territoriale est indissociable de celle de l'intelligence collective et de ce que Bertacchini appelle « la culture de la participation » de tous les acteurs dans la construction de l'intelligence territoriale à travers les technologies de l'information et de la communication: « Si le processus de création de contenus numériques ne se fixe pas pour objectif premier d'associer des acteurs de culture différente tels que les citoyens, les chefs d'entreprise, les administrateurs, les territoriaux, les socio-éducatifs, alors, la politique locale ne peut pas prétendre à l'édification de l'organisation agrégative de ces pratiques » (Bertacchini, 2004b, p.5). Ainsi, la politique d'intelligence économique doit avoir pour priorité de favoriser l'innovation à travers la participation, la mise en commun, la solidarité³⁵. Bien que l'intelligence territoriale soit étudiée dans plusieurs disciplines, dont l'économie, la géographie et la gestion, les sciences de l'information et de la communication sont au centre de ce processus de construction identitaire du territoire, puisqu'elles permettent les échanges entre les acteurs et donc la construction du sens qu'ils donnent à leurs interactions. Pascaru (2006) remarque que cette conception va de pair avec les tendances actuelles, qui sont (1) qu'il ne s'agit plus de parler de société de l'information dominée par les technologies de l'information, mais de société de la connaissance qui s'appuie sur la créativité et le capital

³⁵ « La création d'un environnement favorable est un pré requis de toute innovation émergente au sein de la société (...). Un premier objectif est de créer localement un terrain institutionnel, informationnel, comportemental où les acteurs puissent exprimer leurs perceptions, enrichir leurs savoirs, affirmer leurs compétences et peser sur le processus de développement ; il porte sur l'environnement politique, la reconnaissance d'un pouvoir local, l'instrumentation technique et administrative et la mobilisation sociale des acteurs locaux. Les modalités d'échange des informations sont au centre de ces rapports. Cette approche du territoire consiste à définir le cadre conceptuel de l'accompagnement d'un processus démocratique ascendant et la proximité spatiale est au coeur de cette spécificité territoriale. Elle n'est pas forcément impliquante de proximité sociale et identitaire, mais relève d'une première étape de construction d'un nouveau territoire, à travers un processus graduel d'émergence d'appropriation territoriale, qu'il s'agit d'accompagner et de favoriser. Cette appropriation, phénomène de représentation symbolique par lequel les groupes humains pensent leur rapport à un espace matériel, ne peut se construire que par l'intégration progressive d'un sentiment local, au travers d'un processus mental collectif » (Bertacchini, Grammaticia & Girardot, 2007, pp.18-19).

social et humain, (2) que le territoire n'est plus vu comme un cadre contraignant imposé de l'extérieur, mais est construit de l'intérieur par les acteurs, et (3) que cette démarche se fonde sur l'analyse des besoins. Il n'est donc pas étonnant que dans leur introduction à un ouvrage collectif sur l'intelligence territoriale, Bertacchini, Grammacia et Girardot (2007), tout comme le faisaient Leloup, Moyart et Pecqueur pour la recherche sur le « territoire », placent la recherche scientifique en intelligence territoriale dans le courant systémique, interactionniste et constructiviste, parfois appelé « post-moderniste », dont nous avons dit qu'il constituait une spécificité de la recherche française en sciences sociales et qui s'oppose aux approches positiviste, déterministe, réductionniste et fonctionnaliste : « L'intelligence territoriale, objet et champ scientifique, se pose à la convergence de l'information, de la communication et de la connaissance, traduit une relation 'Espace-territoire', succède à la territorialité, en tant que phénomène d'appropriation ou de réappropriation des ressources, enfin, permet l'énoncé du projet territorial lorsque l'échelon territorial arrive à le formuler. D'un point de vue épistémologique et méthodologique, l'expression, certes audacieuse, d'intelligence territoriale souligne la construction d'un objet scientifique qui conduit in fine à l'élaboration d'un méta-modèle du système territorial inspiré des travaux de Schwarz. Pour ce qui nous concerne, cette démarche ne vise pas exclusivement à une modélisation de nature systémique associée à une matrice des processus territoriaux de nature structuraliste et fonctionnaliste. Nous inscrivons nos travaux en Sciences de l'Information et de la Communication et, en tant que tels, ils se réfèrent aux approches sociales, c'est-à-dire inter relationnelle, à la théorie systémique, c'est-à-dire informationnelle (théorie de l'information et de l'énergie associée imputable, entre autre, aux Tic) enfin, au constructivisme, c'est-à-dire à une approche communicationnelle en référence à la territorialité qui compose et recompose le territoire. Nous compléterons cette synthétique présentation en rappelant, comme l'ont souligné déjà d'autres travaux, dans d'autres disciplines, que l'étude d'un territoire sous tend une connaissance initiale incertaine, il est donc nécessaire de souligner le caractère heuristique de cette approche et que sur un plan ontologique, nous nous référons à une pragmatique du territoire et de ses acteurs, du Chercheur dans sa relation avec la Société. Enfin, nous croyons utile de préciser que l'intelligence territoriale ne saurait se limiter et être réduite à une démarche de veille mais, relève plutôt d'une logique de projet de type 'Bottom up' qui va tenter de diffuser les éléments d'une attitude pro-active ou d'anticipation des risques et ruptures qui peuvent affecter le territoire (Bertacchini, Grammacia & Girardot, p.15). Cette posture est celle de la complexité et de la pluridisciplinarité, d'où, toujours, la référence que font les chercheurs à *La Méthode* de Morin³⁶, dont nous avons parlé plusieurs fois auparavant. C'est peut-être pour cette raison que, contrairement au concept d'intelligence économique, le concept d'intelligence économique territorial connaît un certain succès en Europe, où il rencontre les préoccupations européennes pour les dispositifs territoriaux d'innovation et utilise une approche de la multiplicité qui est propre à la construction européenne.

L'introduction suivante est révélatrice de la manière dont les chercheurs français en intelligence territoriale se situent dans le projet européen : « The Caenti project brings together people from all Europe with their identities and idiosyncrasies. The question of vocabulary thus can brings misunderstandings and at the same time, richness and new insights. (...) We pose the ambiguity of communication within any European project as a source of richness that however needs to be managed appropriately in order to avoid misunderstanding. This is the European way to address complexity. Complexity is our world » (p.145).

Le réseau européen d'intelligence territoriale (REIT) et le projet européen sur l'intelligence territoriale CAENTI (Coordination Action of the European Network of the Territorial Intelligence)³⁷ sont d'ailleurs menés par des chercheurs français, notamment Jean-Jacques

³⁶ Cf. par exemple Herbaux & Bertacchini, 2007.

³⁷ Site : www.territorial-intelligence.eu

Girardot, économiste qui a proposé le concept d'intelligence territoriale dès 1999 (Girardot, 2004). Le projet CAENTI est spécifique en ce qu'il met en pratique pour sa propre organisation les théories qu'il défend. Il se décrit comme un projet de coordination pluridisciplinaire qui « propose des améliorations, pour ne pas dire des découvertes, dans l'utilisation de l'information territoriale et de ses instruments d'analyse comparative et de recherche multidisciplinaire et dans l'analyse de la gouvernance » (Pascaru, 2006). Une dimension très importante du projet est la réflexion sur des instruments d'analyse et des méthodes de recherche à la fois quantitatives et qualitatives qui permettent à la fois un dialogue entre les disciplines, et à la fois une standardisation transnationale des outils et méthodes de recherche qui ne tombe pas pour autant dans le réductionnisme, mais puisse servir de référence. Pelissier (2009) estime qu'il existe en fait deux approches de l'intelligence territoriale³⁸, l'une issue des réflexions sur l'intelligence économique nationale, et l'autre issue des recherches de terrain, en rapport notamment avec l'évolution des recherches économiques sur les SPL que nous avons décrites plus haut, et que ces deux approches ne se sont jamais tout à fait rencontrées. Il semble pourtant que le dialogue soit justement à l'oeuvre à l'intérieur du projet européen CAENTI³⁹. Dans ce cadre, il ne faut pas voir l'intelligence territoriale comme une nouveauté française absolue, mais comme la continuité et l'élargissement des recherches déjà pluri-disciplinaires (même si elles ne l'étaient pas autant) engagées en Europe en économie industrielle à la fin des années 80. Par exemple, des questions comme celle de la proximité et du rôle des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans cette proximité étaient déjà soulevées par Bellet et al. (1992) qui défendaient une approche économique locale, approche déjà utilisée par les chercheurs italiens travaillant sur les SPL ou encore le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) dans les années 80. Le renouveau apporté par l'intelligence territoriale en tant que développement de l'intelligence économique « à la française » est bien plutôt celui de la posture systémique constructiviste, qui permet de mieux appréhender les phénomènes d'identité et d'appropriation du territoire, et donc son intelligence au sens de sa compréhension au travers de la construction collective de son sens dans une dynamique toujours renouvelée .

Conclusion

L'intelligence économique est un concept complexe, historiquement et culturellement ancré dans la réflexion et la politique française d'industrialisation et de compétitivité nationale. Il revêt une double caractéristique, celle d'être tout d'abord un concept politique, et celle d'être ensuite étudié d'un point de vue principalement qualitatif et en tout cas constructiviste, dans la

³⁸ Pour Knauf (2010), il existe même trois visions différentes de l'intelligence territoriale : (1) « l'intelligence territoriale en tant qu'intelligence économique pilotée au niveau d'un territoire, qui consiste à sensibiliser les entreprises aux méthodes et outils de l'intelligence économique (opération collective, pôles, clusters, etc.) et à leur fournir tous les moyens pour qu'elles mettent en place une démarche d'IE en leur sein » ; (2) « l'intelligence territoriale comme utilisation par un territoire (une collectivité ou un groupe de collectivités) des techniques utilisées par l'intelligence économique comme pourrait le faire une entreprise (stratégie, veille, influence...), qui se traduit par une veille endogène et exogène, des opérations de marketing territorial, en quelque sorte une vision moderne du développement économique » ; (3) « l'intelligence territoriale pour la conduite « intelligence d'un territoire » dans son développement par rapport à son contexte social, géographique, ses ressources et son organisation spatiale qui vient plutôt des experts en matière de gestion géographique des ressources (géographes, urbanistes,...), une vision qui se rapproche plutôt du développement économique durable » (p.65).

³⁹ On trouve d'ailleurs cette rencontre entre les deux approches de manière fructueuse dans les écrits de Steven Coissard, qui croise les théories économiques localisées de Krugman, Pecqueur, Colletis et Courlet avec les réflexions sur l'intelligence économique et offre ainsi un regard renouvelé (cf. Coissard, Fontanel & Zecri, 2010).

tradition des recherches en sciences sociales en France. Les résultats de la diffusion de l'intelligence économique « à la française » dans le pays, relevés par Smith et Kossou en 2008 (cf. pp.79-80) sont toujours valables en 2010 : (1) une meilleure prise de conscience de l'importance de l'IE pour la prise de décision dans les entreprises, notamment les PME ; (2) une plus grande attention à l'IE défensive ; (3) des initiatives régionales de plus en plus courantes ; (4) une bonne infrastructure d'IE permettant aux secteurs public et privé de communiquer; (5) de plus en plus de jeunes sensibilisés ou formés à l'intelligence économique ; (6) une communauté de chercheurs en intelligence économique de plus en plus dynamique ; (7) une plus grande légitimation du lobbying.

Resté longtemps un concept à la mode (Bournois & Romani, 2000), un concept surtout utilisé par les consultants, l'intelligence économique peinait à trouver sa place et sa légitimité dans la recherche française. Finalement, le concept d'intelligence économique territoriale a permis de se faire se rencontrer les aspects politiques et scientifiques du concept. Dans une économie mondialisée, où se pose la question de la place du « local », le concept d'intelligence territoriale réaffirme la complémentarité entre local et global, tout en mettant en avant l'aspect humain et culturel des pratiques des acteurs qui participent au réseau. Ce concept répond donc bien aux préoccupations géo-économiques de notre époque tout en y répondant de manière qualitative, et non pas quantitative comme le fait la tendance quantitative de la recherche américaine. L'on peut penser que ce concept va encore se développer à l'avenir, et sans doute être partie intégrante de la réflexion européenne sur les territoires et sa réaffirmation de l'importance de la diversité culturelle dans la mondialisation. Au-delà de l'Europe, cette conception spécifique est susceptible d'intéresser d'autres types de pays. « La conception française de l'intelligence économique, qui tient compte de la culture, de l'histoire des pays, et ne se borne pas à l'analyse des marchés et des concurrents, est une approche qui séduit les pays émergents, car elle est adaptable » (Dufau, 2010, p.27).

Cependant, l'intelligence économique « à la française » doit aussi relever des défis importants pour sa légitimité. Premièrement, le concept reste encore trop souvent flou, car il recouvre en partie beaucoup d'autres domaines. Gorla (2010) montre que l'intelligence territoriale est très étendue à bcp de domaines : non seulement l'intelligence économique et la gestion des connaissances (knowledge management), mais aussi l'innovation, la prospective et le développement durable. Deuxièmement, le rôle central de l'Etat impose à celui-ci de s'appliquer d'abord à lui-même les principes et la culture de l'intelligence économique (Moinet, 2009b), et surtout de parvenir à éviter la bureaucratie (Smith & Kossou, 2008).

Bibliographie

- AFDIE (2005). *Modèle d'intelligence économique*, Paris : Economica
- Afolabi B. (2007). *La conception et l'adaptation de la structure d'un système d'intelligence économique par l'observation des comportements de l'utilisateur*, PhD Thesis in information and communication science, Nancy 2 University
- Agostinelli S. (2004). *L'intelligence informationnelle*. IR2I Conference : « L'information : Coût et valeur », Paris, 1-2/06/2004
- Aguilar F.J. (1967). *Scanning the Business Environment*, New York : MacMillan
- Argyris C. (1976). *Single loops and double loop learning models in research in decision making*, *Administrative Science Quarterly*, 21 (3): 363-375
- Argyris C. and Schön D. (1974). *Theory in practice: Increasing professional effectiveness*, San Francisco: Jossey-Bass
- Aydalot P. (1985). *Economie Régionale et Urbaine*. Paris : Economica

- Baumard P. (1996). From Infowar to knowledge warfare: preparing for the paradigm shift, article présenté à : The Fourth International Conference on Information Warfare: Defining the European Perspective, Bruxelles, Belgique, 23-24 mai 1996. et publié dans *Cyberwar: Security, Strategy and Conflict in the Information Age*, A. Campen, D. Dearth, R. Gooden (editors), Fairfax, Virginia: Armed Forces Communications and Electronics Association, International Press : 147-160
- Bennani A.-E. & Laghzaoui S. (2009). L'articulation entre la surveillance de l'environnement de l'entreprise et le système d'information : l'apport d'une approche systémique, *Revue Internationale d'intelligence économique*, 1 : 257-270
- Bertacchini Y. (2004a). Entre information & processus de communication: l'intelligence territoriale, *Les Cahiers du Centre d'études et de Recherche, Humanisme et Entreprise* No 267, La Sorbonne Nouvelle, Paris
- Bertacchini Y. (2004b). Le territoire, une entreprise d'intelligence collective à organiser vers la formation du capital formel local. *Communication & Organisation*, 25: 1-16; working paper [consulté à l'adresse : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr>, le 10/09/2010]
- Bertacchini Y., Grammacia G., & Girardot J.-J.. (2007). Intelligence territoriale : Posture théorique, hypothèses, définitions. In Y. Bertacchini (éd.). *Intelligence territoriale : le Territoire dans tous ses états*, Toulon : Presses technologiques, 15-21
- Bertalanffy L. von. (1993/1968). *Théorie Générale des Systèmes*, Paris: Dunod
- Besson B. & Possin J.-C. (2001). *Du renseignement à l'intelligence économique*, Paris: Dunod, 2ème édition
- Bloch A. (1996). *L'intelligence économique*. Paris : Economica
- Boizard O. (2005). Entre veille et intelligence économique, faut-il choisir ? Retour d'expérience, *Information Sciences for Decision Making Journal*, No21
- Bourdieu P. (1980). *Le sens pratique*, Paris : Minuit
- Bourdieu P. (1994). *Raisons pratiques, Sur une théorie de l'action*, Paris : Seuil
- Bournois F. & Romani P.J. (2000). *L'intelligence économique et stratégique dans les entreprises françaises*, Paris : Economica
- Bourret C. & Lacour S. (2007). Application of Territorial Intelligence focused on the Cultural Heritage and of the reaffirmation of Territorial Entities: "pays" in France. The case of Couserans (Ariège-Pyrenees). In J.-J. Girardot & B. Mieces (ed.) *International Conference on Territorial Intelligence: "Territorial Intelligence and Governance, Participatory Action Research and Territorial Development"*, Colloque CAEnti Huelva, Oct. 2007, 1229-143 [consulté à l'adresse : www.territorial-intelligence.eu, le 10/09/2010]
- Boya C. (2010). Note théorique sur la quantification du besoin informatif en intelligence économique. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2(1) : 191-199
- Breillat J. (2010). Espion ou expert en IE ? 23/01/2010 [consulté à l'adresse : www.jacques.breillat.fr, le 10/09/2010]
- Bruté de Rémur D. (2009). Pour une épistémologie de l'IE. *Revue internationale d'intelligence économique*, 1(1) : 9-11
- Bruté de Rémur D. (2006). *Ce que intelligence économique veut dire*, Paris : Editions d'Organisation
- Bulinge F. (2006a). French Policy for Competitive Intelligence, *International Conference on Competitive Intelligence and Knowledge Management*, Trade University of Vietnam, Hanoi, August 23rd, [consulté à l'adresse: cerad.canalblog.com/archives/2008/05/29/9368384.html, le 08/08/2009]
- Bulinge F. (2006b). Le cycle du renseignement : analyse critique d'un modèle empirique, *Market Management*, 2(3) : 36-52

- Bulinge F. (2002). Pour une culture de l'information dans les petites et moyennes organisations : un modèle incrémental d'intelligence économique, PhD. Thesis in Information and Communication Science, Toulon University
- Burel P. (2010). La guerre du renseignement économique fait rage. Entretien avec O. Buquen. Ouest-France, 24/04/2010
- Carayon B. (2003). Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale, Report to the Prime Minister
- CFO-News (2009). Olivier Buquen, nouveau délégué interministériel à l'intelligence économique, devient le parrain de la 4^{ème} promotion de l'EEIE, 25/11/2009 [consulté à l'adresse : www.cfo-news.com, le 10/09/2010]
- Chalaye S. & Langeron C. (2008). La veille scientifique territoriale : mesurer les coopérations entre acteurs et territoires. *Revue d'économie régionale et urbaine* n°3, pp.1-20
- Circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (2005). L'intelligence économique appliquée aux territoires. 13 septembre 2005
- Circulaire du 21 mars 2007 relative au dispositif d'intelligence économique mis en oeuvre au sein des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- Choo C.W. (2001). Environmental Scanning as Information Seeking and Organizational Learning, *Information Research*. [consulté à l'adresse : <http://choo.fis.utoronto.ca/ir/choo/choo.html>, le 16/02/2009]
- Claval P. (2008). Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale. *Géographie, économie, société* n°10 : 157-184
- Clerc P. (2010). Editorial. Actualité de l'intelligence économique et de l'innovation. ACFCI, mars 2010
- Colletis G. & Pecqueur B. (1993). Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3 : 489-508.
- Coissard S., Fontanel, M. & Zecri J.-L. (2010). Intelligence économique et pôles de compétitivité : de la gestion du capital informationnel à la création d'avantages spécifiques. *Management & Avenir*, 32 (2) : 270-285
- Courlet C., Pecqueur B. & Soulage B. (1993). Industrie et dynamique des territoires. *Revue d'économie industrielle*, 64 : 7-21
- DATAR (2004). La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires. Paris : La documentation française
- Décret 2009-1122 du 17 septembre 2009 relatif au délégué interministériel à l'intelligence économique
- Dejardin M. & Fripiat B. (1998). Une description a priori de facteurs de développement économique local et régional. Document de travail [consulté à l'adresse : <http://perso.fundp.ac.be/~mdejardi/facdev.pdf>, le 08/12/2010]
- Diallo A. & Bulinge F. (2006). Réflexion préalable à une recherche sur le développement de l'intelligence économique en Afrique sub-saharienne, *Information Sciences for Decision Making Journal*, No27 : 3-18
- Dufau J.-P. (2005). Rapport: L'intelligence économique. Assemblée parlementaire de la francophonie, Commission de la coopération et du développement.
- Dumas P. (2007). Intelligence, territoire, décentralisation ou la région à la française. In Y. Bertacchini (éd.). *Intelligence territoriale : le Territoire dans tous ses états*, Toulon : Presses technologiques, 30-33
- Dumas P., Gardère J.-P. & Bertacchini Y. (2007). Contribution of socio-technical systems theory concepts to a framework of Territorial Intelligence. In J.-J. Girardot & B. Miecs (ed.) *International Conference on Territorial Intelligence: "Territorial Intelligence and Governance, Participatory Action Research and Territorial Development"*, Colloque Caenti

- Huelva, Oct. 2007, 145-158 [consulté à l'adresse : www.territorial-intelligence.eu, le 10/09/2010]
- Elden M. & Chisholm R.F. (1993). Emerging varieties of action research : Introduction to the Special issue, *Human Relations*, 46 (2): 121-142
- Eriksson D. (1997). A principal exposition of Jean-Louis Le Moigne's Systemic Theory, *Cybernetics and Human Knowing Journal*, 4 (2-3)
- Esposito O., Gay P.-A. & Jacquin J.-B. (2010). Les mises en gardes du nouveau patron de l'intelligence économique. Entretien avec O. Buquen. *La Tribune*, 26/04/2010
- Fonvielle D. (2002). *De la guerre...économique*, Paris : PUF
- François L. (2009). Editorial. *Revue internationale d'intelligence économique*, 1(1) : 7-8
- François L., Bruté de Rémur D. & Menguy N. (2009). Editorial. *Revue internationale d'intelligence économique*, 1(2) : 151-153
- François L. & Lévy J. (2003). L'intelligence économique, outils de marketing : un enjeu organisationnel. *Market Management*, 3 (1) : 3-24
- Girardot J.J. (2009). Definition of territorial intelligence by the caENTI [consulté à l'adresse : www.territorial-intelligence.eu, le 13/06/2009]
- Girardot J.J. (2004). Intelligence territoriale et participation. 3^{ème} rencontres « TIC et territoires : quels développements ? », Lille, mai 2004, *ISDM n°16*, 163, 1-13
- Goria S. (2010). Intelligence économique, intelligence territoriale et cabinets de conseils : une observation des prestations proposées en France par les cabinets de conseils spécialisés en intelligence économique, knowledge management, innovation, prospective et développement durable. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2(1) : 99-116
- Goria S. & Afolabi B. (2008). Propositions d'une démarche de questionnements pour modéliser un système d'intelligence économique. *ISDM 31*, par. 535 : 1-31 [consulté à l'adresse : <http://isdms.univ-tln.fr>, le 13/06/2009]
- Herbaux P. (2007). *L'intelligence territoriale : Repères théoriques*. Paris : L'Harmattan
- Herbaux P. & Bertacchini Y. (2007). Part du construit sémiologique en intelligence territoriale. Colloque « TIC et territoires : quels développements », 14-15/06/2007, Université Lyon 3, 1-10
- Hughes I. & Yuan L. (2005). The status of action research in the People's Republic of China, *Action Research*, 3 (4): 383-402
- JORF n°108 du 10 mai 2007 page 8265, texte n° 21
- Kislin P. (2007). Modélisation du problème informationnel du veilleur dans la démarche d'intelligence économique. PhD. Thesis in Information and Communication Science, Nancy 2 University
- Knauf A. (2010). *Les dispositifs d'intelligence économique*. Paris : L'Harmattan.
- Lamara H. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, Développement durable et territoires [En ligne], *Varia* [consulté à l'adresse : <http://developpementdurable.revues.org/8208>, le 08/12/2010]
- Larivet S. (2001). Intelligence économique : acception française et multidimensionnalité, 10th Conference of AIMS, Laval, Quebec
- Larivet S. & Brouard F. (2007). Faire de l'intelligence économique au quotidien : application à la gestion des réclamations, *Market Management* 8(4) : 5-25
- Le Moigne J.-L. (2001). Pourquoi je suis un constructiviste non repentant, *Revue du Mauss*, (1)17: 197-223
- Le Moigne J.-L. (1994-1995). *Le constructivisme*. T. I : des fondements ; T. II : des épistémologies, Paris : ESF
- Le Moigne J.-L. (2006/1977). *La théorie du système général, théorie de la modélisation*. Republié sur le site : www.mcxapc.org

- Leloup F., Moyart L. & Pecqueur B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode d'organisation territoriale ? Géographie, économie, société n°7 : 321-332
- Lemaire B. (2009). L'intelligence économique au menu du CIGREF. Le Monde informatique, 05/07/2010
- Leonetti X. (2008). Etat, entreprises, intelligence économique, quel rôle pour la puissance publique ? Thèse en droit soutenue le 07/11/2008, Université Aix-Marseille 3
- Lesca H. (2003). Veille stratégique, Méthode L.E.SCAning, Paris : EMS
- Malraux B. (2010a). La délégation interministérielle d'intelligence économique (I) [consulté à l'adresse : www.metis-acie.fr, le 24/06/2010]
- Malraux B. (2010b). La délégation interministérielle d'intelligence économique (II) [consulté à l'adresse : www.metis-acie.fr, le 12/07/2010]
- Manullang S. et al. Intelligence compétitive et recherche-action, deux éléments stratégiques pour les pays en voie de développement, ISDM 15, 2004/04, par. 151, pp.1-13
- March J.G. (1999). The Pursuit of Organizational Intelligence, Oxford: Blackwell
- March J.G. (1996). Continuity and Change in Theories of Organizational Action, Administrative Science Quarterly, 41 (2): 278-287
- Marcon C. (2009). Réseaux d'intelligence économique. L'éthique au centre des problématiques Organisationnelles, Revue Internationale d'intelligence économique 1 : 197-211
- Martre H. (1994). Intelligence économique et stratégie des entreprises , Commissariat général du Plan, Paris: La Documentation française [consulté à l'adresse : www.documentationfrancaise.fr, le 05/08/2009]
- Massé G. & Thibault F. (2001). Intelligence économique : un guide pour une économie de l'intelligence. Bruxelles : De Boeck
- Masson H. (2001). Les fondements politiques de l'intelligence économique. Thèse de doctorat, Université Paris-Sud XI, Droit-économie-gestion.
- Masson H. (2000). L'intelligence économique à l'épreuve de la Commission Européenne, Revue française de géoéconomie, automne : 131-163
- Matteaccioli A. & Tabariès M. (2002). Historique du GREMI. [consulté à l'adresse : <http://www.unine.ch/irer/Gremi>, le 10/09/2010]
- Maucour R. (2010). Défaite d'Alstom pour l'Eurostar : l'Etat doit trancher. Entretien avec Jacques Breillat. L'Usine Nouvelle, 08/10/2010.
- MEDEF Paris (2006). L'intelligence économique : Guide pratique pour les PME, MEDEF Paris
- Merali Y. (2000). The Organic Metaphor in Knowledge Management, Emergence, 2 (4) : 14-22
- Miller J. (1978). Living systems, New York: Mc Graw-Hill
- Moinet N. (2010). Petite histoire de l'intelligence économique, Une innovation 'à la française'. Paris : L'Harmattan
- Moinet N. (2009a). L'intelligence territoriale entre communication et communauté stratégique de connaissance : l'exemple du dispositif régional de Poitou-Charentes. Revue internationale d'intelligence économique, 1(1) : 29-38
- Moinet N. (2009b). L'épistémologie de l'intelligence économique face au défi de la communication. Revue internationale d'intelligence économique, 1(2) : 159-173.
- Moinet N. & Darantière P. (2007). Organiser la veille stratégique dans l'entreprise : conduite du changement, communautés professionnelles et stratégie-réseau, Market Management 8(4) : 94-109
- Mongereau R. (2006). Rapport au Conseil économique et social : « Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises » et avis du CSE
- Morin E. (1997). La méthode T.1 : La nature de la nature, Paris : Seuil

- Pascaru M. (2006). Etat de l'art de l'intelligence territoriale. 01/03/2006, [consulté à l'adresse : www.territorial-intelligence.eu, le 10/09/2010]
- Pautrat R. & Delbecque E. (2009). L'intelligence territoriale : la rencontre synergique public/privé au service du développement économique. *Revue internationale d'intelligence économique*, 1(1) : 17-28
- Pecqueur B. (2009). De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? *Géographie, économie, société* n°11 : 55-62
- Pecqueur B. (2005). Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise. *Géographie, économie, société*, 7 (3) : 255-268
- Pecqueur B. (1989). Milieu économique et nouvelle industrialisation. *Tiers-Monde*, 30 (118): 423-432
- Pecqueur B. & Ternaux P. (2005). Editorial : Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale. *Géographie, économie, société*, 7 (4) : 315-320
- Péguiro F. (2006). Application de l'intelligence économique dans un système d'information stratégique universitaire : les apports de la modélisation des acteurs, PhD Thesis in information and communication science, Nancy 2 University
- Pelissier M. (2009). Etude sur l'origine et les fondements de l'intelligence territoriale : l'intelligence territoriale comme une simple déclinaison de l'intelligence économique à l'échelle du territoire ? *Revue internationale d'intelligence économique*, 1(2) : 291-304
- Reyne M. (1990). Le développement de l'entreprise par la veille technologique, Paris : Hermès
- Riboud A. (1989). Europe technologique, industrielle et commerciale, Commissariat général du plan, Xème plan, 1989-1992, Paris : La Documentation française
- Rouach D. (1999). La veille technologique et l'intelligence économique, Paris : PUF
- Santrot, F. (2005). Bernard Carayon (entretien). La France est en retard en matière d'intelligence économique. *Le Journal du Net*, 30/11/2005 [consulté à l'adresse : www.lejournaldu.net, le 10/09/2010]
- Signoret P. & Moine A. (2008). Du territoire au territoire par l'observation, prendre en compte la diversité des territoires et adapter les méthodes et les outils. In J.-J. Girardot (2009). *Conférence Internationale d'Intelligence Territoriale*, Besançon : 15 - 18 octobre 2008, 557-567 [consulté à l'adresse : www.territorial-intelligence.eu, le 10/09/2010]
- Smith J. & Kossou L. (2008). The Emergence and Uniqueness of Competitive Intelligence in France. *Journal of Competitive Intelligence & Management*, 4 (3): 63-84
- Thietart R.A., & Vivas R. (1981). Strategic Intelligence Activity : The Management of the Sales Force as a Source of Strategic Information, *Strategic Management Journal*, 2 (1): 15-25
- Tholoni A. (2007). Pôle de compétitivité & intelligence économique territoriale: Contours et enjeux d'une nouvelle politique industrielle territoriale, *Information Sciences for Decision Making Journal*, No 30
- Torre A. et al. (1992). Etudes empiriques : et pourtant ça marche ! (quelques réflexions sur l'analyse du concept de proximité). *Revue d'économie industrielle*, 61 : 111-128
- Zhou G. 赵刚 (2004). 建立国家竞争情报体系:目标与原则. *情报学报*, (3)